

Histoire et Traditions populaires



N° 104

N° 104

Décembre 2008

Décembre 2008

Histoire et Traditions populaires

Foyer rural du Billot

14170 L'Oudon



N° 104

Décembre 2008

Histoire et Traditions populaires

Bulletin trimestriel publié par le Foyer Rural du Billot
14170 L'Oudon
Tel / Fax : 02 31 20 62 72

Décembre 2008 – n° 104 – 35^e année

Responsables de publication formant le Conseil d'Administration de l'association :

Gérant Jack **Maneuvrier** – **Membres** : Almir **Bellier**, Dominique **Bordeaux**, Yvon et Arlette **Bouillé**, Eric **Bourgault**, Denise **Bourgault**, , Thierry et Paule **Bricon**, Stéphanie **Bricon**, Henri **Callewaert**, José et Claude **Castel**, Florent et Mercé **Chaboissier**, Michel et Marie-France **Chanu**, Yvette **Denis**, Pierre et Brigitte **Ferrand**, Dominique **Fournier**, Jean-Pierre et Roselyne **Gallou**, Pierre et Christiane **Girard**, Jean et Marie **Godet**, Gérard et Chantal **Guillin**, Marie-Thérèse **Hugot**, Daniel et Monique **Lalizel**, Bernard et Majo **Lecerf**, Colette **Léchenault**, Claude et Michèle **Lemaître**, Christophe **Maneuvrier**, Jacky et Danie **Maneuvrier**, Michel **Nigault**, Jacqueline **Pavy**, Odile **Plékan**, Jean et Françoise **Tramblais**, François et Colette **Wèbre**.

Abonnement simple : 15 Euros

Abonnement avec adhésion à l'Association : 20 Euros . L'adhésion valable pour toute la famille est nécessaire pour participer aux activités du Foyer à cause des assurances.

Dans la région du Foyer du Billot, de nombreux bulletins sont distribués par les membres du Conseil d'Administration, en cas d'envoi par la poste il convient d'ajouter 6 Euros pour les frais d'envoi.

Périodicité : mars, juin, septembre, décembre. Le bulletin de juin étant généralement consacré à l'exposition annuelle.

Sommaire décembre 2008

Les avis exprimés dans ces pages n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

<i>A propos du bulletin</i>		p. 4
<i>Calendrier des activités</i>		p. 5
<i>Résultat du concours enfant de l'exposition « La forêt du Billot »</i>		p. 6
<i>Exposition 2009 : « Marie, fermière du pays d'Auge »</i>	Jack Maneuvrier	p. 9
<i>Le marché de Saint-Pierre-sur-Dives en 1895</i>	Aristide Bisson 1895	p. 13
<i>Quelques notes originales à propos du marché de Saint-Pierre-sur-Dives</i>	Jacqueline Martin	p. 17
<i>Le site historique de Valmeray – Val es Dunes</i>	Raymond Derouet	p. 40
<i>Notes de toponymie normande En tournant autour de Tenant</i>	Dominique Fournier	p. 44
<i>Dans l'assiette de nos grand-mères</i>	communiqué	p. 50
<i>44^e Congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie</i>		p. 51
<i>Liste des adhérents du Foyer année 2009</i>		p. 63

A propos du bulletin

Avec ce numéro de septembre, notre bulletin « Histoire et Traditions populaires reprend le cours normal de sa publication et vous avez pu retrouver le format auquel vous étiez habitué.

Nous avons reçu de nombreux témoignages de satisfaction à propos du catalogue de l'exposition 2008 « Une forêt en pays d'Auge » réalisé grâce aux éditions Devoldaere. Mais bien entendu le coût de sa réalisation n'est pas le même et nous n'avons pas les possibilités financières de publier 4 numéros trimestriels sous ce format. Alors nous nous interrogeons et nous aimerions connaître votre opinion. Nous nous permettons à l'occasion du renouvellement de votre abonnement (du moins nous l'espérons !) de vous poser les questions suivantes :

En gardant sensiblement la même participation financière 3 possibilités :

- 1) statu quo : 4 bulletins trimestriels imprimés par nos soins.
- 2) Même production qu'en 2008 à savoir 3 bulletins (mars, septembre, décembre) imprimés par nos soins et le catalogue d'exposition qui fait partie de l'abonnement par un éditeur.
- 3) **Changement total** : le catalogue de l'exposition en juin et une publication style catalogue 2008, sous l'aspect d'un livre, qui comprendrait tous les textes de l'année en décembre.

Barrez la mention qui ne vous convient pas.

Le Conseil d'administration

Abonnement

Généralement les abonnements commencent en janvier et se terminent en décembre. Nous espérons que cette année encore vous nous apporterez votre soutien et nous vous remercions de votre fidélité.

Les tarifs n'ont pas changé :

Abonnement simple : 15 €

Ou

Abonnement avec adhésion au Foyer rural : 20 €. L'adhésion permet de participer aux différentes activités proposées par le Foyer : randonnées pédestres, excursion en car, sortie manoirs (assurances).

De nombreux bulletins sont distribués par nos administrateurs ; pour un envoi par la poste, il convient d'ajouter 6 €.

Bulletin d'abonnement

Nom Prénom.....

Adresse.....

.....
souscrit un abonnement simple (15€)

ou un abonnement avec adhésion au Foyer rural : 20€

frais d'envoi (6 €) oui / non

ci-joint chèque d'un montant de :..... à l'ordre du Foyer rural du Billot

Foyer rural du Billot
14170 L'Oudon
Tel/Fax : 02 31 20 62 72
e.mail : j.maneuvrier @ gmail.com

Calendrier des activités pour l'année 2009

Assemblée Générale : Samedi 17 janvier à 15 heures

Préparation de l'exposition : Réunion tous les troisièmes samedis du mois, à 15 heures, à partir du mois de décembre.
Première réunion samedi 20 décembre

Exposition « Marie fermière en Pays d'Auge » du 15 juin jusqu'au 14 septembre 2009
Dates : Inauguration : samedi 14 juin 2009 à 17 h

Manoirs : Dimanche 13 septembre 2009

Forum : dimanche 9 août 2009

Voyage en car au Mont Saint Michel : Dimanche 5 avril 2009.



Résultats du concours- enfant Année 2008.
Exposition : «La forêt du Billot ».

Enfants de – de 9 ans :

8 enfants ont obtenu le maximum: 30 points :

Eliot BESNARD
20, route de Thieville
14170 ST PIERRE SUR DIVES

Clément HUET
24 rue d'Orival
14100 LISIEUX

Damien BONET
Chez Me Lajoie
14170 AMMEVILLE L'OUDON

Marion BETTON
5 route de Luron
17870 BREUIL MAGNE

Lucas WILLEMS
Le Gournais
27160 FRANCHEVILLE

Philippe BOSQUAIN
2 place du marché aux chevaux
14160 DIVES SUR MER

Adrien BOURGAIN
17 rue de Châtillon
92140 CLAMART

Mina SAMSON
10 rue de Bayeux
14250 TILLY SUR SEULLES

2 enfants ont eu 29 points :

Thomas DUPIN
Le Mesnil Houlbec
14170 LIEURY

Marius PHILIPPE
14140 LE MESNIL DURAND

Enfants de + de 9 ans :

- 1^{ère} : - Lisa BOSQUAIN 40/40
2 place du marché aux chevaux
14160 DIVES SUR MER
- 2^e : Justine CHAINIAU 39 points
La bergerie
14170 MONTPINCON
- 2^e ex : Clément BONET
Chez Mr LAJOYE
14170 AMMEVILLE
- 4^e ex : Léa BESNARD 38 points
20 route de Thiéville
14170 SAINT-PIERRE SUR DIVES
- Claire PAYNEL
14290 PREAUX ST SEBASTIEN
- Marion PAYNEL
Le Hamel
14290 PREAUX ST SEBASTIEN
- Jérémie PAYNEL
14290 CERNAY
- Anaïs BILLEROT
5 rue Ecalier
27110 LE NEUBOURG
- 9^e ex Antoine MOTLOCH 37 points
Place de l'église
14340 CAMBREMER
- Robert OWEN
La gravelle
14140 MONTVIETTE

BRAVO A TOUS ! LE FOYER DU BILLOT EST HEUREUX DE VOUS OFFRIR CE LIVRE.

Castello aux châteaux
A l'Émirat

5^h 20
06



Exposition 2009

Marie, fermière en Pays d'Auge

Ou la vie quotidienne d'une fermière au début du XXe siècle dans le canton de Saint-Pierre-sur-Dives

Jack Maneuvrier

Dans son rapport sur la production laitière dans le canton de Vimoutiers, M. Vigan, dans « l'annuaire des Cinq départements », rend hommage aux fermières de la région : « Dans nos fermes, la femme est l'âme de la maison, la première levée, la dernière couchée, elle ne craint pas sa peine. D'une propreté étincelante à faire briller le bois blanc, le cuivre de sa batterie de cuisine son ménage est attirant, flatte l'œil. Vous dirai-je que ses qualités de cuisinière sont réputées, je ne vous étonnerai pas. La richesse de ce pays est le fait de la femme. »



Le rôle de la fermière est triple : agricole, économique et social. Elle s'occupe plus spécialement de certaines parties de la production agricole : elle a la charge, sans conteste, de la basse-cour, de la porcherie ; elle dirige la laiterie, la beurrerie, la fromagerie.

Economiquement elle assure la vente et le débouché de la production qui lui est réservée et bien souvent les bénéfices réalisés lui permettent de subvenir aux besoins du ménage.

Elle soigne les petits veaux, surveille les volailles qui vont en liberté picorant un peu de tout, nourrit les lapins et le porc engraisé chaque année.

Socialement, la fermière élève et assume l'éducation des enfants, prépare chaque jour les repas de la famille et de la domesticité, assure chaque semaine la lessive de tous et l'entretien de la maison, participe activement aux travaux saisonniers : fenaison, ramassage des pommes, fait les semis et désherbe le jardin familial. La récolte terminée elle réalisera conserves et confitures. Enfin l'hiver, elle occupera ses soirées à des travaux d'aiguilles, raccommodage ou confection de vêtements d'enfants et au tricot.

21. A MON PAYS

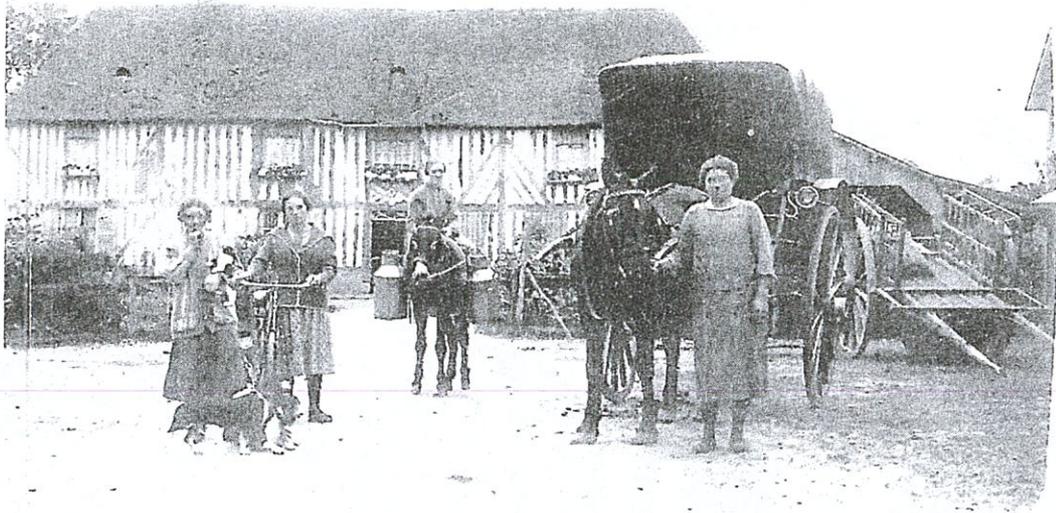
Je t'aime ton murmure, au temps des moissons
 blondes,
 où sont restés mes souvenirs d'enfant !
 Comme le vieux patois que ta race a hérité,
 près fleuris, les bois, les crevasses profondes,
 semble que l'écho des forêts et des ondes
 retentit encor des sons de l'olivant,
 lour de tes manoirs, à l'aspect triomphant,
 qui gardent le passé dans leurs tournelles rondes,
 où, qu'avec ferveur mes ancêtres ont chéri,
 j'aime et je les pleure et je chante attendri !
 Mon âme, dans l'enclos, où leur vieux toit s'élève,
 tant de fois bercée aux duos des ramiers,
 je voudrais mourir, le cœur plein de mon rêve,
 regardant tomber la neige des pommiers.

Théodore LEGRAND.



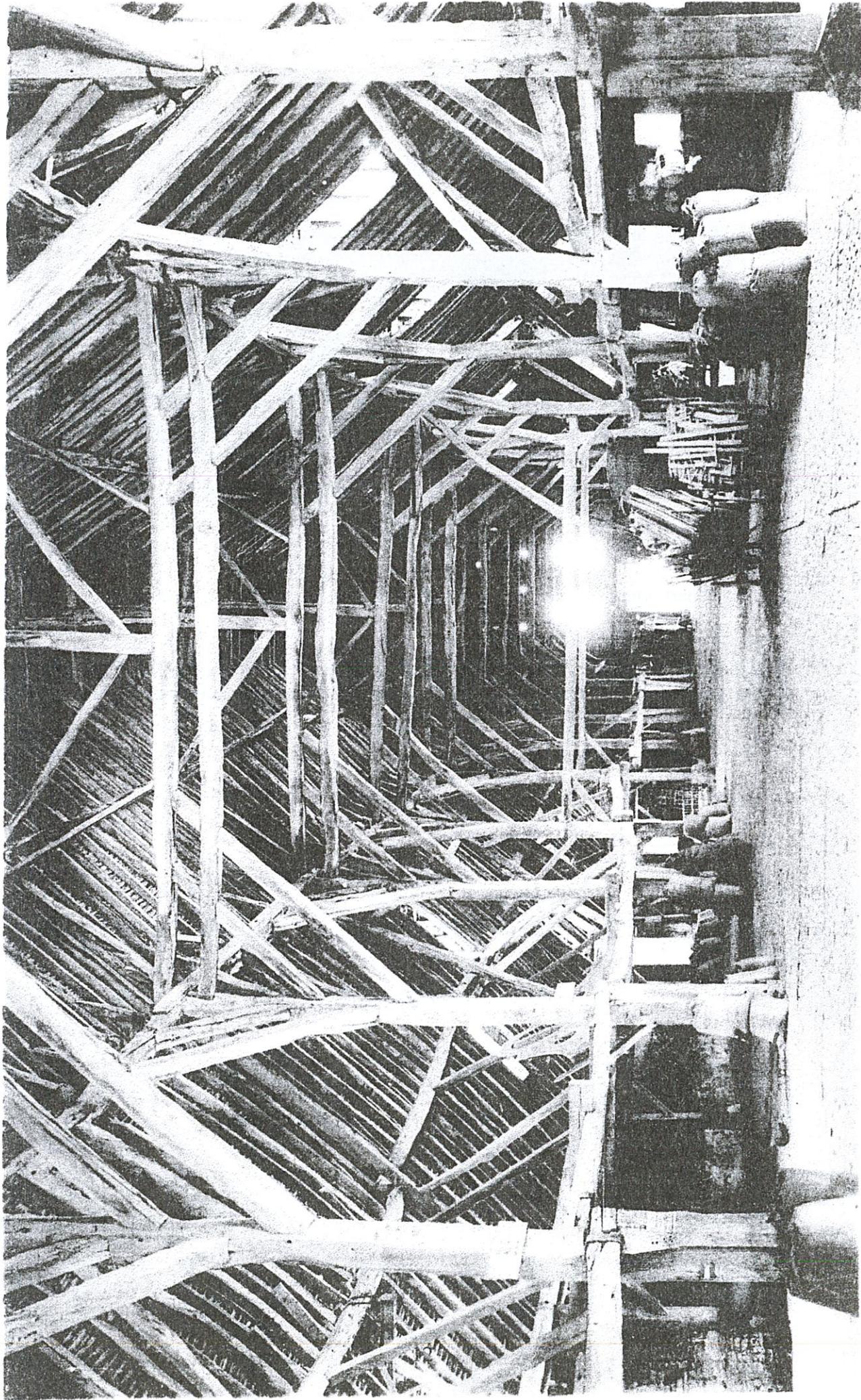
Cueillette des Pommes en NORMANDIE

Gaulage et ramassage des pommes



Départ pour le marché où la fermière du Fayel va vendre sa production

Ce sont toutes ses activités multiples et variées que nous tenterons de réaliser grâce aux enquêtes effectuées auprès des fermières de notre région et aux objets, documents, photos que vous voudrez bien nous confier.



LL.76 St-PIERRE-sur-DIVES.

L'Intérieur des Halles

Le marché de Saint-Pierre-sur-Dives en 1895

D'après Aristide Bisson 1895

Extrait de « Saint-Pierre sur Dives et son abbaye », Saint Pierre sur Dives Eugène Yver, imprimeur éditeur 1895.

Le marché de Saint-Pierre-sur-Dives, si important, si plein d'animation, est l'un des plus intéressants que nous connaissions ; c'est pour cette raison que nous lui consacrerons une visite.

D'abord s'offre à nos regards, deux rangées de boutiques hétérogènes où les brioches et les galettes appétissantes se coudoient avec de frais légumes ; des casquettes et des chapeaux de la dernière élégance, avec de solides ustensiles de cuisine en fer blanc ou en fonte ; de la passementerie de choix avec de la porcelaine incassable.

Plus haut, formant un angle très obtus, deux, trois, quelquefois quatre rangées de boutiques et, à la naissance, une tente bien approvisionnée, placée à l'ombre de ce vieux monument, six fois séculaires, et qui a déjà reçu la visite de tant de générations successives mais il ne faut pas s'y attarder.

Voilà des étalages dressés par terre, sur une toile ou sur des planches portées par des tréteaux. Ils offrent des coupons, de la soie, du mérinos, de la toile, des pièces de drap tout entières. Vous pouvez prendre ce tissu solide à deux mains, tirer fortement ; vous y perdrez votre temps ; il ne cassera pas : c'est du Sedan, de l'Elbeuf ou d'autres fabriques et de première qualité. Du reste le marchand le garantit, ainsi que tout ce qu'il vend. Viendrait-il de si loin pour tromper les acheteurs ?

Vous désirez des chaussures, des bas, des paniers, des parapluies de soie ou de coton, des jouets pour vos enfants, des bagues, des boucles d'oreilles, des montres mêmes, or ou argent, qui ne se détraquent jamais ? Vous n'avez qu'un pas à faire. Achetez et vous pourrez vous assurer par vous-même de l'excellence des produits.

Voyez cette lourde voiture à quatre roues et dont l'un des côtés se relève maintenu au-dessus de votre tête par deux appuis. Ces casiers rangés avec ordre contiennent des boîtes remplies d'épicerie. C'est une vraie boutique ambulante. Le patron et les employés rivalisent de zèle et de politesse pour attirer la clientèle et vendre leurs produits.

Regardez maintenant à gauche, sous ces magnifiques marronniers qui ont à peine trente-cinq printemps. Comme tout y est ordonné, calculé ! En haut se placent les œufs que les marchands en gros viennent acheter et qu'ils entassent délicatement entre des lits de paille, dans de grandes bottes pour les expédier.

Au-dessous se trouvent les volailles grasses, vendues pour la plupart aux volaillers de Caen ou d'ailleurs ; d'autres volailles sont achetées pour être engraisées, et les poussins pour l'élevage. Plus bas se casent les lapins bons à manger ou les jeunes que l'on gardera quelques mois encore. Enfin se rangent les fruits, abricots, pêches, cerises, raisin, poires, pommes, etc., dont la couleur vermeille et appétissante vous attire l'eau à la bouche.

Remontons. Voyez-vous ces femmes ou filles de cultivateurs, dont la propreté et l'ordre ne laissent rien à désirer. Elles tiennent à la main un élégant panier garni d'une serviette immaculée et de laquelle émerge un petit pain de beurre enveloppé d'une fraîche feuille de chou ou de vigne et décoré de dessins dans lesquels elles excellent. L'œil est si flatté par la propreté, la forme et la couleur que cela donne envie de goûter à cet excellent produit de la laiterie.

Jetez un coup d'œil en arrière. Tous ces paniers larges et peu profonds sont remplis de fromages blancs que les marchands spéciaux de la contrée vont bientôt acheter pour *encaver* pendant quelques mois et les soigner assidûment pour les transformer en fromages dits de Livarot. Mais quel air de propreté règne dans tout l'ensemble. Ainsi, quand ils sont bien traités, ont-ils le don de satisfaire le palais le plus difficile, le plu délicat.

Voici à côté un édifice bien coquet construit en 1860 agrandi en 1876. C'est la halle au beurre. Entrons-y. Ces grands paniers si bien alignés sont remplis de mottes de beurre qui auront bientôt disparu. Quelques personnes de la localité et des environs y viennent faire leur provision mais là ne réside pas la vraie vente. Elle vient surtout des marchands de beurre qui en achètent de grandes quantités, les salent et les expédient en Angleterre et jusqu'en Amérique.



Halle au beurre

En 1876, on agrandit le champ de foire derrière la halle au beurre et on affecta cette surface aux voitures des marchands et des acheteurs.

Sous ces marronniers au feuillage épais et qui abritent de leur ombrage le bout sud de la halle au beurre, sont placés les porcs tandis que des clôtures en granit et en fer qui sont devant nous servent pour les bœufs, les vaches, les moutons et les veaux ; les uns y sont attachés ; les autres sont en liberté.

Maintenant descendons. C'est sur cette partie du Champ de foire que se placent les voitures, les charrues, les herses, enfin tous les instruments aratoires destinés à être vendus et aussi le glui et les jeunes arbres bons à être plantés. C'est là aussi, que le lundi, se font les ventes mobilières. Plus bas se trouvent les marchands de légumes, de pommes de terre, de carottes, de navets, d'oignons.

Ce grand bâtiment, dont le toit est fortement incliné, était autrefois un bazar et les grains se vendaient dehors. Mais en 1827, on en fit une halle aux grains et les bazars s'alignèrent sur le Champ. Entrons. Vous entendrez du bruit ; mais cet inconvénient est inhérent aux halles. Celle de Saint-Pierre-sur-Dives est bien fournie ; il s'y vend chaque année en moyenne, cent mille hectolitres de grains : blé, orge, avoine, seigle, sarrasin.

36 - SAINT-PIERRE-sur-DIVES (Calvados). La Halle aux Grains (XIX^e siècle)



A droite la halle aux grains, à gauche les Boucheries

Passons maintenant par cette porte latérale qui nous conduit aux Boucheries. Trente mille francs ont été dépensés en 1876 ; mais d'une façon intelligente. Sa couverture en appentis est élégante et ses étaux solidement établis. Trente deux bouchers et charcutiers peuvent y prendre place et y sont le plus commodément possible. On ne voit pas souvent des chefs-lieux de canton aussi bien fournis.

Mais nous n'avons visité jusque là que les étalages, les Halles et les Boucheries. Plaçons-nous le long de cet ancien bazar et jetons un coup d'œil sur la foule qui se meut devant nous.

Les rues formées par les boutiques, les promenades abritées par les marronniers, le terrain occupé par les instruments aratoires, tout est garni. Beaucoup de personnes examinent la marchandise, en discutent longtemps le prix, achètent quelquefois et partent. Regardons aussi ce courant qui monte, tandis qu'un autre descend : hommes, femmes, enfants, voitures s'y croisent. Quelle animation ! Quelle fièvre des affaires !

Mais voilà des cultivateurs qui s'arrêtent : un bonjour, une poignée de mains à un ami, un léger entretien, et la circulation recommence. D'autres fois, ce sont simplement des promeneurs ; ils se plantent dans la foule qui les coudoie. Ceux-là ont des grandes nouvelles à raconter : ils ne se sont pas vus depuis huit jours ; leur conversation sera longue ; mais qu'importe ; ils n'ont rien à vendre, rien à acheter.

Ce va-et-vient continu dure ordinairement de dix à quatre heures mais il s'accroît surtout à midi, au moment de la vente des grains, à deux heures pour celle du beurre, à quatre heures pour les fromages.

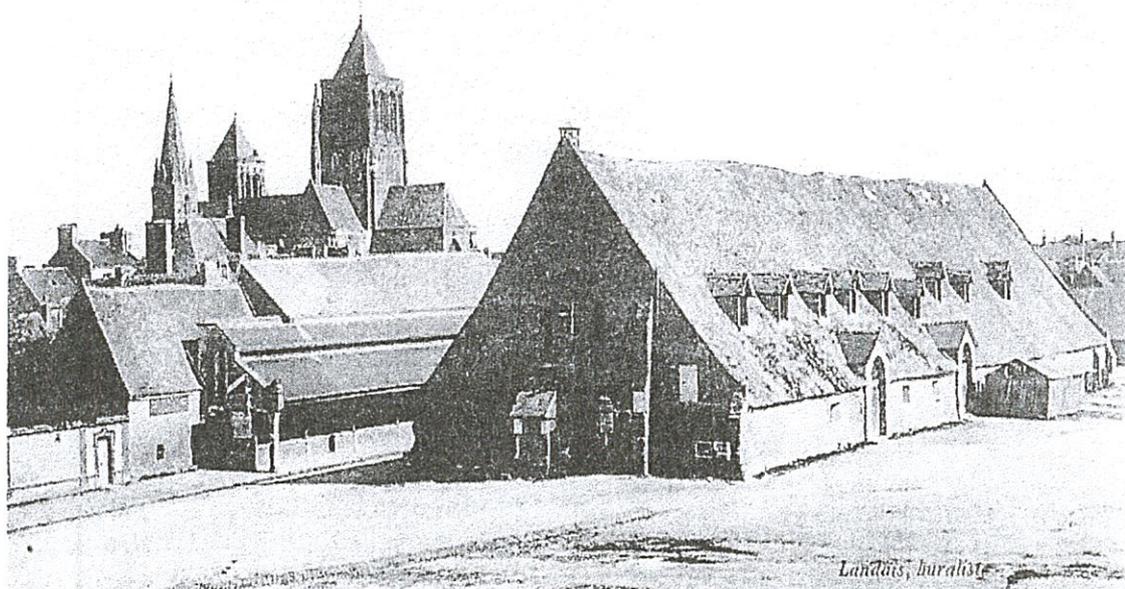
Le marché est une source importante de revenus pour le Bourg, car chaque marchand paye pour les denrées qu'il y apporte un droit calculé d'après le terrain qu'il occupe.

Depuis fort longtemps, une personne prenait ces droits à ferme pour six ans et recueillait le lundi *la coutume*, c'est à dire de prix de l'emplacement de chaque marchandise. Le fermage du marché qui ne dépassait pas trois mille francs en l'an 11 (1803) a été de plus de trente mille francs en 1880.

**Quelques notes originales à propos
du marché de Saint-Pierre-sur-Dives**

Jacqueline Martin

St-PIERRE-sur-DIVES (Calvados) — Place du Marché, les Halles
La Boucherie, l'Eglise



Demande d'une bascule sur le champ de foire de Saint-Pierre sur Dives

Délibérations municipales

A.D. 14 –454 E.D.T. 8 le 4/6/1884, établissement d'une bascule sur le marché, sont nommés commissaire Messieurs Guillemain Mousset, Lebois.

Le 11/2/1885, installation d'une bascule sur le champ de foire.

M. Guillemain, rapporteur de la commission instituée précédemment par le conseil pour examiner l'opportunité d'un projet de bascule à installer sur la place du marché, donne lecture d'une lettre de M. Chabot concessionnaire des droits de place et de terrage, par laquelle ce dernier déclare se désintéresser de ce projet d'installation de bascule.

Le conseil invite M. Guillemain à agir auprès de M. Chabot, pour obtenir de lui une renonciation régulière à toute indemnité et à toute perception de droits, à raison de l'établissement de la bascule en question.

M. Guillemain propose au conseil l'établissement d'un quai de déchargement sur le marché aux veaux.

Le conseil est d'avis à donner suite à ce projet et charge le Maire de faire établir les plans et devis de ce quai.

Le 23/5/1885, installation d'une bascule sur la place du marché.

M. Lemort demande où en est le projet d'installation de la bascule publique ?

M. Guillemain répond qu'en se reportant aux termes ou cahier des charges régissant les droits de placage, il n'a pas jugé à propos de demander l'abandon d'un droit, celui de pesage payé fort cher par le coutumier.

Cependant M. Guillemain propose quand même l'installation de la bascule avec gérance par la commune, après une année d'expérience, il serait toujours facile de concéder un nouveau droit de pesage au coutumier.

M. Choppin désirerait que le coutumier soit consulté au sujet de l'abandon temporaire de son droit de pesage. La commune pourrait aussi être fixée sur le suivi et les avantages qui résulteront de l'installation de la dite bascule.

Guillemain prend l'engagement de consulter le coutumier.

La construction n'aura pas lieu

Le pont-basculé, place de la mairie

Délibération municipale le 29/11/1904 : Monsieur le Maire Soumet au Conseil une autre demande faite également par M. Dufréchou Sénérin, gérant de M. Lombart, locataire du marché de Saint-Pierre sur Dives, d'installer place de la mairie un pont-basculé, entièrement neuf, d'une force de 10.000 Kgs, tablier en chêne, 3 mètres de long sur 2 mètres de large, garnie de bandes de fer avec trappe, pour les vérifications intérieures, avec chemin de halage, pour le passage des chevaux, appareil à tickets, marquant le poids, coffre-abri en tôle fermant à clef, pour l'appareil.

Ce pont-basculé, serait le seul poids public de la ville de Saint-Pierre sur Dives, exception faite des petites bascules des halles, et serait agréé par le vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement.

Les prix seraient :

Bœufs et chevaux	0 F.50
Porcs, veaux, moutons	0 F.30
Voitures chargée de marchandises	0 F.50
Voiture vide	0 F 30

Ce Pont-basculé serait installé et payé entièrement par M. Dufréchou, moyennant que la ville lui en laisserait la jouissance pendant une durée de 25 années, qui commenceraient à courir du jour de la réception de M. le vérificateur des poids et mesures, et à l'expiration de cette concession, ce sus dit pont-basculé et ses accessoires feraient retour à la ville de Saint-Pierre sur Dives, en bon état de fonctionnement.

M. Dufréchou s'engage à payer à la ville, pendant le délai de 25 années, une annuité de cinquante francs.

Cette offre est faite pour le compte personnel de M. Dufréchou.

Le Conseil municipal :

Considérant le grand intérêt que rendrait au commerce local et environnant, la construction dont il s'agit, décide :

1° D'accorder le droit à M. Dufréchou de faire installer à ses frais, place de la mairie, à l'endroit qui lui sera désigné, le pont-basculé, détaillé ci-dessus.

L'entretien (tous frais) sera entièrement à la charge de M. Dufréchou.

2° Une concession de vingt cinq années, pour couvrir de ses frais, à la condition express, qu'après expiration de ce délai, le dit pont-basculé fera retour gratuitement à la Ville en bon état de fonctionnement.

Il décide en outre que les droits à percevoir seront ceux du tarif proposé par M. Dufréchou.

Ce pont-basculé sera le seul poids public de la Ville, exception faite des petites bascules des halles, qui au cas où M. Lombart viendrait à cesser la location du marché de Saint-Pierre sur Dives, devraient seules servir au pesage des marchandises destinées à être vendues sur le champ de foire.

Au cas, où pour une cause d'utilité publique le déplacement de la dite bascule, qui néanmoins devrait rester sur la place de l'Hôtel de Ville serait ordonné, M. Dufréchou, ne pourrait prétendre à aucune indemnité.

Le 3/3/1906 : M. le Maire soumet au conseil une lettre de M. Dufréchou, concessionnaire du pont-basculé offrant à la commune de lui rendre tous les droits qu'il possède sur, le sus-dit moyennant un prix ferme de 5.880 francs.

Le Conseil trouvant ce chiffre bien exagéré, décide, après étude de lui offrir 4.000 F et charge M. Lucien Tostain de voir l'intéressé, pour s'entendre avec lui, s'il y a possibilité.

Le projet d'achat mis aux voix, a été accepté par 9 voix sur 11 votants.

Le 27/11/1906 : M. le Maire donne lecture au Conseil des arrêtés de révocation de M. le Préfet du Calvados, révoquant de leurs fonctions M. Dufréchou , préposé en chef des poids public de Saint-Pierre sur Dives, et de M. Leroi, agent municipal.

Le Conseil exprime sa reconnaissance à M. le Préfet du Calvados d'avoir bien voulu révoquer M. Dufréchou, préposé en chef du poids public.

Attendu, qu'il ne se trouve dans aucune des conditions qui avaient curative sa nomination.

Délibérations municipales le 8/12/1920 :M. le Maire présente au Conseil une demande par M. Marchais Emile, concessionnaire de la bascule des poids publique par laquelle ce dernier demande un relèvement des prix du tarif de la dite bascule.

Le Conseil Municipal prenant en considération la demande de M. Marchais, décide que les prix du tarif de la bascule du poids public seront fixés :

Bœufs et chevaux -----	1 F, 50
Veaux, porcs, moutons -----	0 F, 90
Voitures chargées quel que soit le chargement et le poids -----	1 F, 50
Voitures vides -----	0 F, 90
Voiture automobiles-----	2 F, 00

En compensation des augmentations ci-dessus le concessionnaire devra à la commune une redevance de 150 francs par an.

Le Conseil décide en outre que les prix devront être affichés sur la bascule.

Le Conseil décide de ne prendre aucun engagement pour l'avenir.

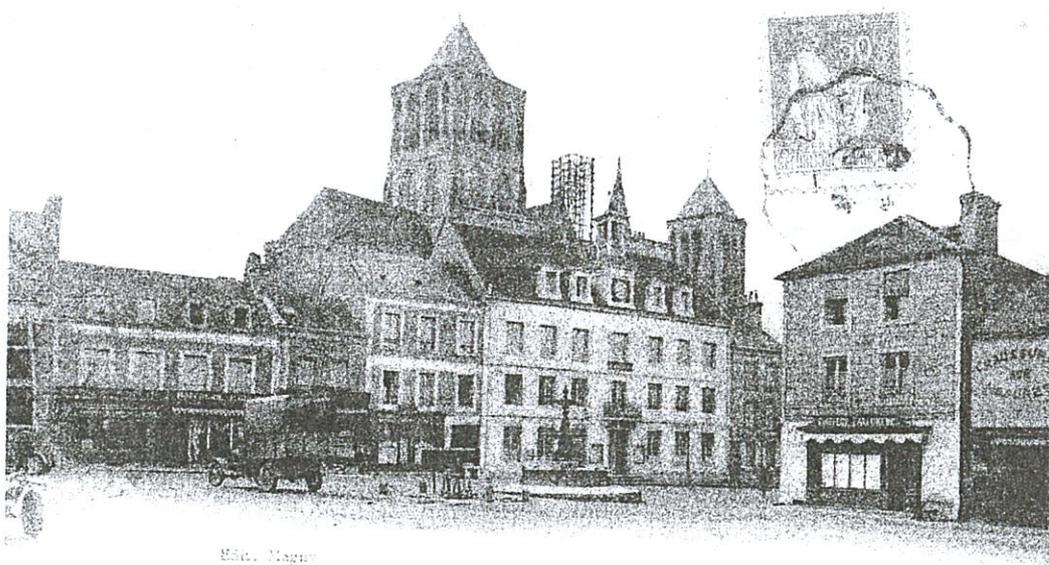
Présents : Messieurs Fresnil, Tostain, Malais, Cœuret, Toutain, Leberte, Fernagut, Boulard, Fortin, Costey, Chaumont, Pennetier, Jaillard, Bazin

Absents, excusés : Messieurs Lengliné, Marielle

Le 16/3/1929 : M. le Maire donne lecture au Conseil de la résiliation du contrat passé avec M. Marchais, concessionnaire du pont-basculé.

Le Conseil décide de faire procéder immédiatement aux réparations de la bascule et charge le Maire de s'entendre avec M. Dutac qui consentirait à assurer le même service.

Monsieur Dutac, place de la mairie, était marchand de chaussures.



Édit. Magny

Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados) — Place de l'Hôtel de Ville

Le 27/6/1929 : Le maire demande au Conseil s'il ne conviendrait pas d'augmenter le tarif de la bascule faisant poids publics, propriété de la ville, en raison des dépenses nécessitées par son entretien.

Le Conseil décide que les prix du tarif de la bascule seront ainsi fixés :

1° Bœufs et chevaux	2 F
2° Veaux, porcs, moutons	1 F, 50
3° Voitures chargées (tous poids)	2 F, 50
4° Voitures vides	1 F, 50
5° Voitures automobiles	2 F, 50

Le 15/4/1931 : La bascule publique actuelle, étant insuffisante pour peser les camions automobiles et autres véhicules importants, son changement est décidé pour une bascule à tablier de 5,50 m de longueur et 2,40 m de largeur

Le 22/9/1931 : Le Maire soumet au Conseil un marché et devis passé avec M. Elis, négociant à Lambres les Douai (Nord) pour la fourniture d'un pont bascule nécessaire à la ville dont le prix s'élève à 13.440 F.

Le Conseil approuvant le marché et devis passé avec M. Elis dit que la dépense sera soldée sur le budget additionnel dans le 2^{ème} semestre 1932

Le 17/10/1931 : M. le Maire rend compte qu'il a trouvé acquéreur au prix de 1.500 F pour l'ancienne bascule du poids publique.

Le Conseil accepte.

Le 16/11/1931 : M. le Maire expose au Conseil que pour faire face aux frais d'entretien et d'amortissement de la nouvelle bascule du poids publique, il conviendrait d'augmenter un peu le prix actuel des pesées.

Le Conseil décide que le prix des tarifs des pesées effectuées à la bascule publique seront ainsi fixé à partir du 1^{er} décembre 1931 :

1° bœufs et chevaux	2 F, 50
2° veaux, moutons, porcs	2 F
3° voitures chargées tous genres y compris les automobiles 3 F jusqu'à 20.000 k en plus par fraction de 1.000 k	0 F, 50
4° voitures vides (tares) hippomobiles et camions	1 F, 50

Le 15/11/1933 : Le Conseil retient une proposition d'entretien de la bascule publique fait par M. Maura de Lisieux, balancier ajusteur.

Le 9/11/1934 : M. le Maire soumet au Conseil l'idée de déplacer la bascule publique dont le besoin se fait sentir pour l'aménagement de la place.

Le 8/2/1935 : M. le Maire expose au Conseil qu'en vue de l'aménagement de la place de la mairie, il est nécessaire d'enlever la bascule publique et la fontaine qui s'y trouvent. La bascule serait réédifiée sur la place du marché.

Il soumet au Conseil un devis établi par M. Victor, architecte, s'élevant à 5627 F, 23, pour la construction d'une fosse pour la bascule et de 400 F pour la dépose de la fontaine, soit pour l'ensemble avec les honoraires de l'architecte à 6.328 F, 59.

Le Conseil approuve.

Bascule au pied de la halle aux grains, côté place du marché

la bascule de la place de la mairie fut transférée au pied de la halle aux grains en 1935

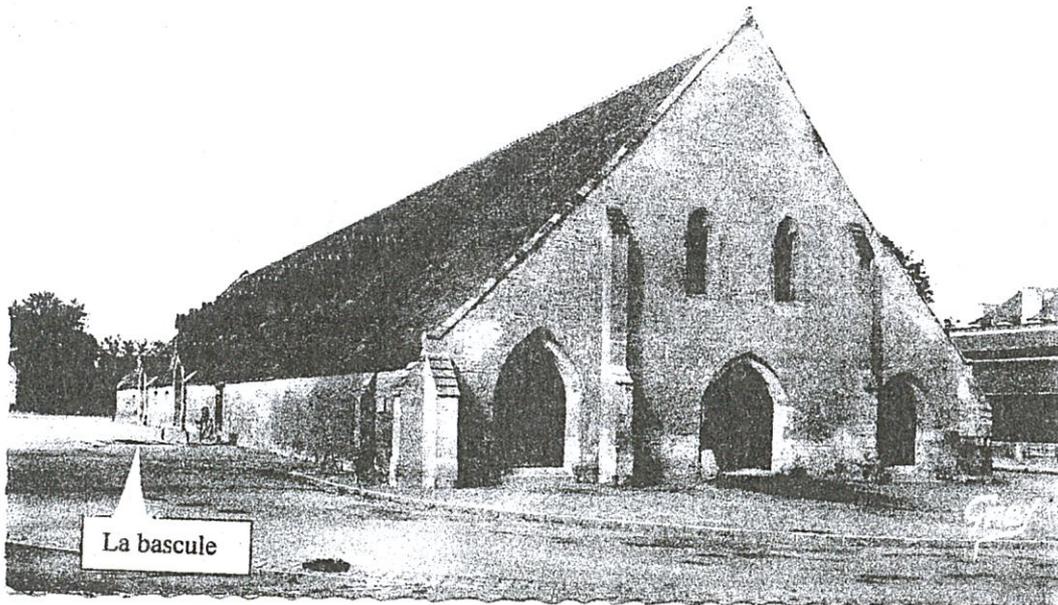
Le 18/7/1945 : M. le Maire rend compte, que le président de la commission de réception n° 15, lui demande de faire une clôture autour de la bascule poids publique, pour faciliter le pesage des bestiaux.

Ce travail étant de 1^{ère} utilité, satisfaction est donnée à cette demande.

Le 3/7/1946 : Le plancher du pont-bascule à besoin de réparations, dont le devis présenté par M. Flambart, menuisier, à Saint-Pierre sur Dives, s'élève à 18.000 F

Le 7/8/1946 : Suite aux décisions prises dans la précédente réunion, les réparations de la bascule sont :

Flambart, menuisier, à Saint-Pierre sur Dives	18.000 F
Maura, balancier ajusteur, à Lisieux,	4.470 F



Location du pont-bascule place du marché

Le 24/7/1936 : Le Maire expose au conseil que la convention passée avec M. Jeanne le 15 juillet 1935, demeurant à Saint-Pierre sur Dives, pour la gérance de la bascule publique, se terminant le 1 août 1936, il y aurait lieu de la renouveler.

Le Conseil charge le Maire de passer une nouvelle convention pour la bascule du poids public, appartenant à la ville avec le plus offrant pour la durée de trois ans.

Le 2/10/1936 : Renouvellement du bail à M. Jeanne pour une redevance de 4.605 F annuelle.

Le 26/6/1943 : M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Largemain du 21/6/1943, avisant qu'elle décide de cesser de s'occuper du poids public, à dater du 31 juillet 1943.

La démission de Mme Largemain est acceptée. M. le Maire, propose M. Jeanne, café place du marché, qu'il a sollicité à ce sujet, aux conditions de 1.000 F par an à dater du 1^{er} août 1943 au 31 juillet 1944.

Un marché est passé avec M. Jeanne, avec les tarifs ci-dessous :

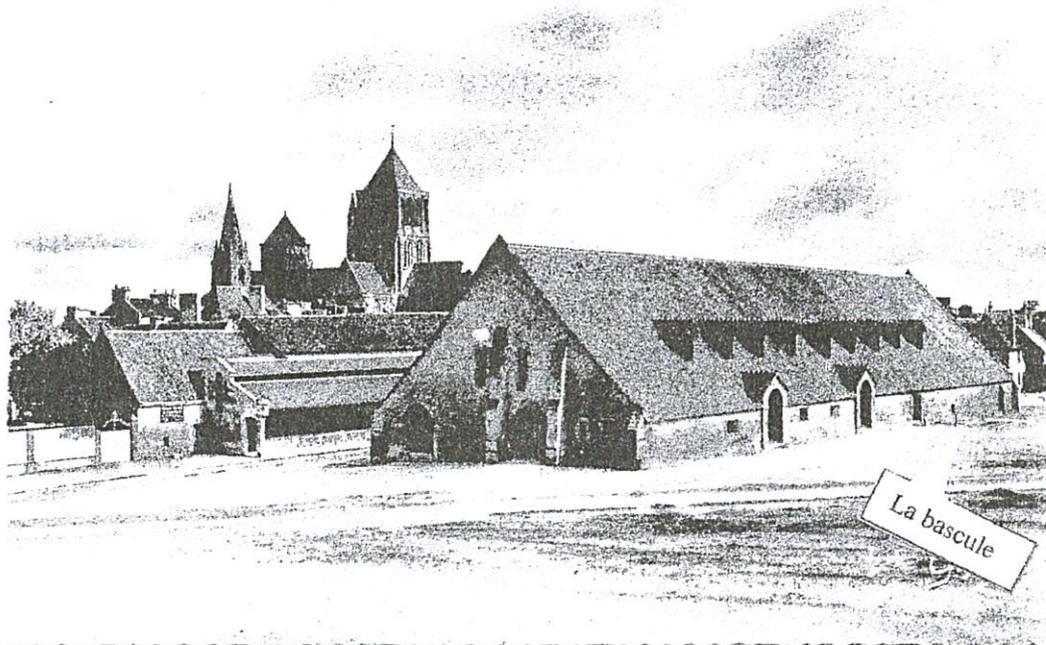
1° Bœufs et chevaux	3 F, 50
2° Veaux moutons porcs	3 F
3° Voitures chargées	6 F

Le 19/1/1945 : Le bail de M. Jeanne, locataire de la bascule est renouvelable tous les ans, pour la somme de 1.000 F. Il est fait remarquer que la commission de perception n° 15 se sert de la bascule et les cultivateurs payent 5 F par bovins.

M. le Maire décide de demander à M. Jeanne, s'il perçoit ce 5 F par bovin.

Il est demandé de consulter M. Dénoly, président de la commission de réception n° 15, et il en sera rendu-compte à la commission des finances.

Le 30/9/1949 : Le bail pour la bascule est renouvelé pour 3 ans à M. Jeanne.



Délibérations municipales: services vétérinaires

Le 27/11/1908 : Vote de 1.200 francs.

Le conseil municipal décide, que les deux vétérinaires du service sanitaire prévu par l'arrêté de M. le Préfet du Calvados en date du 26 juillet 1908, toucheront désormais chacun 600 francs par an et assureront le service à tour de rôle.

Un arrêté sera pris à cet effet par M. le Maire de Saint-Pierre sur Dives.

Le 23/12/1908 : Le Conseil municipal ne voyant pas la possibilité de mettre en application le nouveau service sanitaire relatif aux boucheries et tueries de Saint-Pierre sur Dives pour le 1^{er} janvier 1909, décide d'étudier à nouveau la question.

Le 19/2/1910 : M. Duclos, inspecteur sanitaire, demande que l'eau de la ville soit mise plus à proximité des marchands de poissons. Le Conseil décide que la borne fontaine placée actuellement à l'encoignure du café de Rouen sera installée en face, sur l'emplacement du puits communal.

Cette décision ne deviendra définitive qu'autant que l'état des finances le permettra.

Journal de Saint-Pierre sur Dives et sa région, **le 16/11/1912 : Conseil municipal.**

M. le Maire rend compte d'une démarche des vétérinaires de Saint-Pierre sur Dives, ceux-ci protestent contre la réunion qui a été faite par le Conseil, dans son avant-dernière séance, du service d'inspection sanitaire sur le marché et dans les boucheries ; ils invoquent l'exemple de Livarot qui a deux services distincts et une allocation spéciale pour chacun d'eux, ils font ressortir que le prix d'inspection dans chaque boucherie ne serait guère que de 50 centimes et finalement ils demandent, pour les deux services, une somme de huit cents francs par ans, au lieu de six cents francs qui leur avaient été proposés.

Le Conseil, se basant précisément sur les tarifs de Livarot qui sont de 600 francs au total, maintient son premier chiffre, estimant que le même service ne doit pas être payé plus cher à Saint-Pierre que chez nos voisins.

Il est vrai que Saint-Pierre sur Dives possède neuf boucheries alors qu'il n'y en a que quatre à Livarot ; mais il paraît qu'il se débite plus de viande chez nos voisins que chez nous. Avis à ceux qui voudraient aller s'y établir.

En attendant, souhaitons qu'un accord amiable s'établisse entre la commune et les vétérinaires.

Délibérations municipales : le 4/6/1913 : On se rappelle que le Conseil municipal, mis en demeure l'année dernière de réorganiser l'inspection sanitaire des viandes de boucherie, avait proposé une somme de 600 francs aux vétérinaires pour assurer ce service. Or MM. Duclos et Hurel estiment cette somme insuffisante, ils demandent 800 francs.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter pour 700 francs, il décide en outre que cette somme sera payée à raison de 500 francs par les bouchers et de 200 francs par la commune qui continuera ainsi à assumer la charge du service d'inspection générale sur le marché, pour laquelle une somme de 200 francs était autrefois inscrite à son budget.

Afin de simplifier autant que possible le nouveau service, sans rien lui enlever de son efficacité, les frais d'inspection, pour la part des bouchers, seront payés à forfait par ceux-ci.

le 18/6/1913 : Le Conseil décide à l'unanimité que la somme de 700 francs destinée aux frais du service d'inspection sanitaire des tueries et boucheries sera entièrement payée par la commune.

Le 27/6/1929 : Sur la demande de M. Rousse, la visite des boucheries de la place du marché, sera assurée les lundis par le vétérinaire sanitaire.

Le 7/11/1929 : M. le Maire expose au Conseil que pour assurer d'une façon efficace le service d'inspection des viandes livrées à la consommation, il y aurait lieu de renforcer d'une façon régulière l'inspection des viandes foraines et des animaux sur le marché, et de compléter les arrêtés municipaux du 24 mai 1922 et 3 mars 1928. Il propose de fixer à 5.600 F le traitement annuel du vétérinaire chargé de l'inspection et de porter la taxe d'abatage par tête de bétail à 7 F, 50 pour le bœuf, 1 F, 80 pour le veau, 0 F, 75 pour le mouton et 3 F pour le porc et de fixer une taxe forfaitaire sur les viandes foraines et le poisson vendu, soit à la poissonnerie, dans les rues ou magasins.

Il invite le Conseil à se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de porter, à partir du 1^{er} janvier 1930, le traitement du vétérinaire inspecteur à 5.600 F par an. Fixe la taxe d'abatage due par les bouchers et charcutiers à :

7 F, 50 par tête de bœuf ou vache

1 F, 80 ----- de veau

0 F, 75 ----- de mouton

3 F ----- de porc

Fixe à 0 F, 03 par kilogramme, la taxe forfaitaire à imposer aux viandes foraines.

Et pour les poissons, une taxe de :

1 F de 0 kg à 50 kgs de poisson vendu

2 F de 50 kgs à 100 kgs-----

3 F de 100 kgs à 150 kgs -----

4 F de 150 kgs à 200 kgs -----

Délibérations municipales, le 14/5/1936 :

Le Conseil renvoie à l'étude une demande de M. Duclos, vétérinaire, sollicitant l'emploi d'un vétérinaire sanitaire, inspecteur des boucheries.

Le Conseil décide de reporter.

Le 23/9/1938 : M. Dumouchel, agent municipal et préposé à l'inspection des viandes, son traitement sera augmenté de 400 F par an, pour ce service, à dater du 1 septembre 1938.

Journal le Trait d'Union le 4/2/1954, conseil municipal

Institution d'une taxe sur les viandes foraines. Il s'avère nécessaire d'organiser un service d'inspection sanitaire des viandes foraines. La taxe de visite (qui ne peut dépasser 2 francs par kilo) sera perçue chaque lundi par l'agent municipal.

Après un échange de vues où se manifeste, d'une part le souci de protéger le commerce local et, d'autre part, le désir de respecter la liberté du commerce, le Conseil adopte un projet de délibération constituant un additif à l'arrêté municipal de 1932. Ce projet demande « que les marchands forains ne soient admis que les jours de marché, cela en raison de la gêne que leur présence pourrait causer au bon ordre de la circulation, la commune ne pouvant assurer le respect de ce bon ordre, en dehors des jours de marché. »

Typhus

A.D. 14 – 454 E.D.T. 7 le 5/7/1871 : M. Lemarchand (fermier des halles et du marché) demande une indemnité de 2221 F. 50 pour la suppression du marché aux bestiaux et aux veaux à cause du typhus des bêtes à cornes.

Le conseil nomme des commissaires pour examiner la demande, Messieurs Chrétien, Martin et Lignerolles.

Le 29/8/1871 : communication du rapport de demande d'indemnité de M. Lemarchand

Le 20/9/1871 : indemnité de 1000 F accordée à M. Lemarchand.

Le président expose que M. Lemarchand, fermier de la location des halles et marchés à formuler une demande d'indemnité montant à 2221.50 francs pour réparation du préjudice que leur a causé la suppression momentanée du marché aux veaux et aux bestiaux par mesure de sécurité générale contre l'invasion et le développement du typhus des animaux de l'espèce ovine et bovine.

Que le conseil dans sa séance du 5 juillet dernier a renvoyé l'examen de cette réclamation à une commission de trois membres, composée de : Messieurs Martin, Chrétien et Lignerolles, auquel le Maire devait s'adjoindre de plein droit.

Que cette commission s'est occupée de cet examen contradictoirement avec M. Lemarchand et qu'il est résulté qu'elle a fixé d'accord avec eux, l'indemnité à leur accorder à la somme de 1.000 francs pour le préjudice de toute nature qu'à pu causer jusqu'à ce jour, la suppression du dit marché.

En conséquence, il prie le conseil de ratifier la décision de sa commission et de voter l'indemnité au dit sieur Lemarchand.

fièvre aphteuse

Délibérations municipales le 11/10/1911 : M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. Corat, adjudicataire des droits de place, lequel demande au Conseil municipal, de lui accorder une indemnité pour cause d'abandon des marchés de la commune, par les propriétaires vendeurs de bestiaux, pendant la période interdite, pour cause de fièvre aphteuse et que le préjudice causé par cette interdiction est de 555 F.

Le Conseil municipal, après avoir consulté le cahier des charges et après avoir délibéré, a le regret de ne pouvoir accorder aucune indemnité à M. Corat.

Le 21/11/1911 : Le Conseil municipal désigne Messieurs Hie, Yver, Malais pour faire partie de la commission chargée de s'entretenir, avec M. Corat, au sujet de l'indemnité réclamée pour l'abandon des marchés par les cultivateurs, pendant la période de la fièvre aphteuse.

Les boucheries

Tout près des halles, séparées, par un étroit chemin, se trouvaient les boucheries qui n'étaient autrefois remarquables que par leurs larges tables en pierre du pays. (*Les pierres provenaient peut-être de la carrière du Rocreux ou de la carrière qui se trouvait rue Albert Lépée à Saint-Pierre sur Dives ?*)

Les boucheries procuraient un bon revenu à l'abbaye, mais en 1709, l'abbé alloua la perception des taxes au sieur Lemberet pour trois cents livres.

En 1798, on les répara, et on ajouta six étaux en pierre dure.

Mais en 1876, les vieilles boucheries ont été supprimées, et avantageusement remplacée par de nouvelles qui ont coûté trente mille francs, et dont l'aménagement et l'élégance font l'admiration des visiteurs ; elles contiennent trente-deux étaux.

C'est là que chaque lundi, des bouchers ou des charcutiers de la localité et des environs débitent une partie des animaux qu'ils abattent chez-eux.

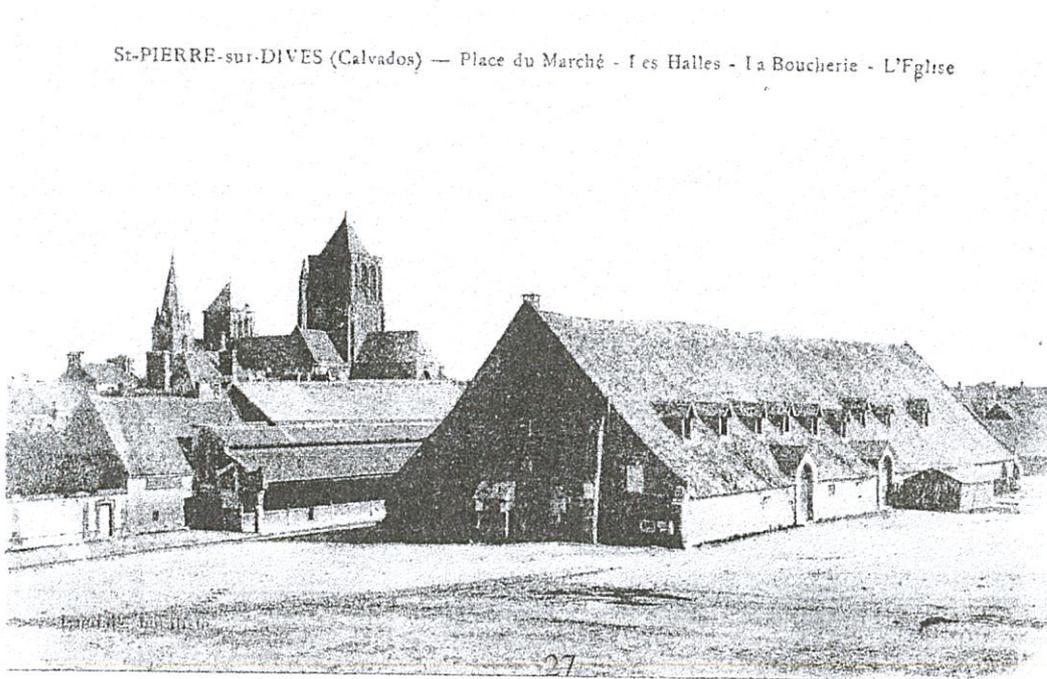
Une voie large, spacieuse, bordée de trottoirs, sépare maintenant les boucheries de la halle au grain.

Depuis longtemps, la boucherie de Saint-Pierre jouit d'une bonne réputation, à cause de l'excellent choix et de la grande quantité de ses viandes. On y abat aujourd'hui, année moyenne, cinq cents bœufs, quatorze cents veaux, quinze cent cinquante moutons, deux cents agneaux, dix-neuf cents porcs ou porcelets, soit un total de cinq mille cinq cent cinquante têtes.

Mais cela ne constitue pas toute la vente ; le jour du marché et le dimanche matin, des bouchers voisins viennent y détailler une partie de leur viande.

Notre bourg tue à lui seul plus de la moitié des bêtes qui fournissent les boucheries du canton : cinq cents bœufs sur sept cent vingt ; quatorze cents veaux sur dix huit cent cinquante ; quinze cent cinquante moutons sur deux mille ; deux cents agneaux sur trois cents, et dix-neuf cents porcs sur deux mille trois cents. La presque totalité de cette viande y est vendue.

Biographie : Saint-Pierre sur Dives et son abbaye,
Aritside Bisson 1896



Construction d'une nouvelle halle aux boucheries.

A.D. 14 – 454 E.D.T. 8 le 20/8/1876

Le président expose qu'en exécution d'une délibération du 16 mai dernier il a fait dresser par M. Beaumier, architecte de la commune, le plan et devis des travaux à exécuter pour la construction et l'établissement d'une boucherie, laquelle serait adossée aux murs et bâtiment des mineurs Raoul Jumel à partir du café appartenant à Mme veuve Gabrie jusqu'au tourniquet donnant à l'auberge des dits mineurs.

En conséquence il invite le conseil à prendre communication et à y donner son approbation.

Le conseil vu l'exposé du Maire, vu les plans et devis proposer à son approbation.

Considérant l'établissement d'une boucherie, est réclamée depuis longtemps et d'une nécessité urgente.

Considérant que l'emplacement choisi, réuni toutes les conditions désirables.

Considérant que la suppression de la vieille boucherie actuelle procurera une grande facilité et une grande commodité pour l'accès des voitures à la halle aux grains.

Après examen sérieux du plan et du devis dont il s'agit, lequel devis s'élève à la somme de 27.521 F, 05 y compris une somme de 2501 F, 91 qui y sera portée à valeur pour travaux imprévus.

A d'un avis unanime, approuve ce plan et ce devis et a voté la dépense à laquelle il sera pourvu :

1° au moyen d'un emprunt remboursable sur le revenu ordinaire de la commune, lequel emprunt, ainsi que son mode et ses conditions, sera voté avec le concours des plus imposés qui seront convoqués à cet effet.

Fait et signé après lecture

Toutain	Duport	Hamouis	Morand-Laperelle	Angerville
De Brébisson	Tostain	Lambert-Desbuttes	Martin	Collas

Le 10/2/1877: acquisition de la mitoyenneté du mur de Mme veuve Jumel.

M. le Maire communique au conseil le résultat d'une expertise amiable faite par M. Beaumier, architecte, opérant pour la commune et M. Mesnager entrepreneur opérant pour Mme veuve Jumel, concernant l'acquisition de la mitoyenneté de la partie d'un mur appartenant aux mineurs Jumel pour la construction de la boucherie.

L'indemnité accordée aux mineurs Jumel se monte à la somme de 893F, 43.

A.D. 14 – 454 E.D.T. 23 le 17/5/1877 : M. le Maire expose que par suite de la construction d'une boucherie nouvelle, l'ancienne deviendra inutile et qu'il y a lieu de faire procéder par adjudication à la vente des différents matériaux qui la composent.

Le conseil autorise M. le Maire à faire procéder à la vente de la boucherie en quatre lots. Il sera loisible à toute personne après l'adjudication de se faire attribuer les quatre lots par une surenchère de 100 F au moins.

M ; le Préfet est prié de vouloir bien homologuer la présente délibération.

Le prix de vente s'élève à 775 F.

A.D. 14 – E.D.T. 8 le 14/11/1878 : travaux supplémentaires de la boucherie. Approbation du devis, montant 2673 F, 90 pour achever la boucherie en trois parties, maçonnerie, serrurerie, couverture.

A.D. 14 – 454 E.D.T. 36 le 26/4/1891 : travaux aux boucheries :

1 persienne, 1 corniche haut, 1 corniche bas, colonne en fer 2^e partie 2 et 3^e 2, 1 tringle, 45 tiges, 158^{m²}, 15 peinture, 158, ^{m²}15 x 0.F 75 = 118.61 francs

Délibération municipale le 25/8/1892 : réclamation des bouchers pour l'installation du gaz.

M. Luard se faisant l'interprète de quelques bouchers étaliers sous la boucherie du champ de foire, demande l'installation pour l'hiver prochain de quelques becs de gaz sous cette boucherie.

Le Conseil décide qu'il ne saurait se charger de la dépense du gaz, engage M. Luard, qui accepte à demander aux bouchers par quels moyens ils comptent régler cette dépense.

Le Conseil, les invite à formuler leur demande et leurs moyens par écrit.

Le 7/8/1946 : Il est signalé le mauvais état de la toiture de la halle aux boucheries et aux poissons.

M. Victor, architecte, est invité à faire le nécessaire.

Le 30/9/1946 : Plusieurs conseillers se plaignent, qu'après le marché du lundi, les abords voisins de la halle aux boucheries et aux poissons sont laissés dans un état déplorable. Par suite des immondices de déchets de viande et de poisson qui subsistent et dégagent dès le marché une odeur nauséabonde, préjudiciable au voisinage. Il est demandé que le garde champêtre exerce une surveillance.



La halle au beurre de Saint-Pierre sur Dives

Avant 1860, le beurre se vendait en plein vent. La production augmentait tous les ans. Les cultivateurs demandaient que l'on construise un bâtiment pour cette denrée délicate.

On s'assura de la progression de la vente du beurre. Voici le résultat suivant :

Le 13 juin 1856, on vendit 1389 kg de beurre

Le 8 juin 1856, ----- 1860 kg -----

Le 1 juin 1858, ----- 2600 kg -----

Le 6 juin 1859, ----- 3435 kg -----

Devant ces chiffres, le Conseil Municipal vota, la somme nécessaire pour la construction de la halle au beurre.

La halle fut construite en haut du champ, sur une chaussée empierrée, parallèlement à la halle aux grains.

Elle se composa d'un double toit supporté par des colonnes en bois. Par la suite, on l'a fermé par des persiennes.

En 1876, devenue trop petite, elle fut agrandie en largeur et munie d'une marquise qui faisait le tour.

Voici des chiffres recueillis qui montrent l'approvisionnement :

En 1856, on y a vendu 60.000kg de beurre

En 1866, ----- 239.695 kg -----

En 1876, ----- 286.400 kg -----

En 1886, ----- 200.000 kg -----

En 1894, ----- 156.000 kg -----

On voit une diminution de la production de beurre à partir de 1886, probablement, que beaucoup de cultivateurs se sont mis à fabriquer des fromages et les affinés eux-mêmes.

A.D. 14 – 454 E.D.T. 7 le 10/2/1860 : le devis de la construction de la halle au beurre est de 16200 francs, elle aura une longueur de 33 mètres au lieu de 30 m

Le 7/8/1860 : la municipalité vote le pavage en brique de la halle au beurre = 1100 francs.

Vente des vieux arbres du champ de foire et nouvelle plantation de marronniers ou de tilleuls suite à la construction de la halle au beurre.

Le 13/11/1861 : conseil municipal. Fermeture des cinq ouvertures vers l'est pour garantir les marchands de beurre de la chaleur de l'été contre les rayons du soleil (installation de jalousie sur cinq ouvertures)

Le 9/4/1862 : devis pour terminer la halle au beurre, clôture en bois destinée à fermer la halle et ses abords et la chaussée qui doit y donner accès = 5344,F66 y compris l'architecte.

Le 6/11/1866 : vote pour le placement de persiennes à la halle au beurre, à cause du froid.

Le 15/12/1867 : vote de 720, F19 pour compléter les deux bouts de la halle au beurre.

Le 10/10/1869 : agrandissement de la halle au beurre, architecte, M. Baumier à Caen, prix 2749, F26.

Le 12/5/1870 : fermeture de la halle au beurre, vote 1421, F03 pour la partie qui n'est pas encore fermée, comprenant une porte et dix travées.

Le 12/6/1873 : agrandissement de la halle au beurre ; construction de deux pavillons et accessoires ; acquisition du terrain, démolition, reconstruction du mur ; sont évalués à 25.000 francs.

A.D. 14 454 E.D.T. 8 le 17/5/1877

Écoulement des eaux de la halle au beurre.

Le conseil autorise le Maire à s'entendre avec M. Beaumier, architecte, pour aviser aux moyens les plus convenables d'écouler les eaux de la halle au beurre et vote en principe cette dépense supplémentaire.

Le 10/10/1879, vote de 2749 F, 26 pour travaux supplémentaires de la halle au beurre

Le 1/8/1880, établissement de bancs à la halle au beurre

Le 11/2/1885, vote de 2.280 F pour refaire les peintures de la halle au beurre.

A.D. 14 – 454E.D.T. 36 le 26/4/1891 : Travaux de peinture : 1612, ^{m²} 14 x 0 F, 75 = 1209,09 F

Délibérations municipales Le 25/5/1916 : Sur la proposition de M. Hie, adjoint, le Conseil décide de fixer à une heure de l'après-midi l'ouverture du marché au beurre et de l'annoncer chaque lundi au moyen d'une sonnerie de cloche, comme cela se pratique pour les autres marchés.

Cette nouvelle réglementation qui a pour but de faciliter les transactions et le bon ordre du marché, entrera en vigueur, le lundi 5 juin prochain.

Le 7/11/1917 : le Conseil municipal décide que chaque vente de meubles ou objets mobiliers, qui aura lieu dans la halle au beurre sera taxée d'un droit de 20 francs, qui sera versé au préposé des droits de place.

Le 12/5/1920 : M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bodeman, électricien, à Honfleur avenue de la République ; demande qu'une partie de la halle au beurre lui soit louée pour y installer un cinématographe.

Il invite le Conseil municipal à délibérer sur cette question.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide qu'il soit écrit à M. Bobo, ancien locataire de la salle des fêtes et à M. Bodeman, de leur soumettre les conditions qui seront apportées à cette location.

Janvier 1921 : Le Maire expose au Conseil, qu'en raison de l'incendie qui a détruit la halle au beurre, il serait peut-être urgent de désigner un expert, chargé de représenter la commune dans l'expertise des dégâts occasionnés par le dit incendie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne M. Lereculeur, architecte à Vimoutiers, pour représenter la commune, et défendre ses intérêts dans l'expertise des dégâts occasionnés par l'incendie de la halle au beurre.

Le 10/1/1922 : M. le Maire (M. Malais, M. Fresnil ayant démissionné le 17/12/1921) donne connaissance au Conseil municipal, que le procès en instance entre la commune et Messieurs Leroy et Bodeman au sujet de l'incendie de la halle au beurre a été jugé en faveur de la commune.

Journal de Saint-Pierre sur Dives, réunion de Conseil du 25/2/1932 :

M. Valette se fait le porte-parole de marchands de beurre qui désireraient que le marché de cette denrée ait lieu le matin à 11 heures et demie, au lieu de l'après-midi. Le conseil considérant que ce marché est le seul qui puisse retenir encore un peu de monde l'après-midi du lundi, ne tient pas cette proposition.

SAINT-PIERRE-SUR-DIVES (Calvados) — Les Halles aux Beurres



Editeur Gosselin.

Photo. Graindorge, Bretteville-sur-Laize.

Journal de Saint-Pierre sur Dives et sa région

Texte intégral de l'incendie de la halle au beurre détruite le 21/1/192

Lundi matin, alors que le cinéma venait de fermer ses portes et que le bal venait de prendre fin, les retardataires un peu bruyants faisaient place au calme de la nuit. Soudain, le clairon retentit dans nos rues, les tambours battaient le rappel, donnant l'alarme d'un sinistre.

Il était à ce moment là 2 heures 15. Une vive clarté embrasait le ciel et des flammèches s'élevaient au-dessus des toits. Le feu venait de se déclarer à la halle au beurre.

En quelques instants, tout Saint-Pierre se transporta sur le champ de foire, et déjà notre superbe halle était totalement la proie des flammes. C'était lamentable de voir un tel brasier, actionné par l'impétuosité du vent, soufflant de sud-est, sans que l'on puisse y porter un utile secours. La toiture s'effondra d'abord, puis la charpente s'affaissa lourdement et les soubassements, cédant à l'intensité du feu, s'affaissaient de place en place. En moins d'une heure, il ne restait plus de notre halle qu'un amas de décombres flamboyants.

La compagnie des sapeurs-pompiers accourue en toute hâte, se vit impuissante à combattre le fléau et se borna à noyer les décombres.

La ville de Saint-Pierre sur dives, désirant tirer profit d'une partie de cette halle, devenue trop grande pour le marché au beurre, en avait loué la moitié à MM. Bodenan et Leroy, qui y installèrent un cinéma. Conformément aux lois, les mesures de précaution furent prises sévèrement, afin d'éviter la possibilité d'accidents.

Les causes de ce sinistre sont inconnues quant à présent, malgré toutes les hypothèses possibles qui ne manquent jamais de s'établir en pareille circonstance.

L'enquête a établi néanmoins que le feu avait pris naissance du côté du cinéma. Comment et par quoi ou par qui ? On l'ignore totalement.

Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que la séance cinématographique, qui a pris fin vers 11 heures et demie (soir) s'est déroulée normalement, sans que rien ne fasse prévoir la possibilité d'un sinistre. Comme de coutume, M. Leroy fit une ronde avant de quitter la salle, pour s'assurer que tout était en bon ordre, et en fermait les portes à minuit et demi.

Notre halle au beurre, que nous avons vu disparaître avec regret, très décorative pour notre champ de foire, très utile en maintes circonstances, a été construite de 1860 à 1862 par le charpentier Lecourt, de Mesnil Mauger, sous la direction de M. Fourquemain, agent-voyer. Les persiennes ont été placées en 1866. Le maire de ce moment était M. Toutain

En 1887, l'extension du marché au beurre nécessita l'agrandissement de la halle, puisqu'à cette époque on enregistrait de 6 à 700 livres de beurre chaque lundi. Ces travaux furent effectués sous la direction de M. Bannier, M. Collas étant maire.

Sa construction comprenait des soubassements en maçonnerie, le surplus en bois et une couverture en ardoises.

Les propriétaires du cinéma étaient assurés à la Caennaise pour un chiffre de 70.000 francs, valeur de leur installation et matériel, et pour 100.000 frs pour risques locatifs et le voisinage. La ville était également couverte par une assurance. MM. Bodenan et Leroy ont remis à M. Malais, trésorier, pour la compagnie, la somme de 20 francs.

Aux citoyens maire et officiers et conseil
général de la commune de Saint-Pierre sur Dives

Joseph Brunet, cabaretier, demeurant, commune de Saint-Pierre sur Dives.

Donne le salut fraternel.

Citoyens.

Je viens, avec confiance, réclamer votre justice le récit des faits qui occasionne ma réclamation et connu devoir ce seul titre me suffit pour espérer l'effet de ma demande.

Je me suis rendu adjudicataire, le vingt trois septembre 1793 (vieux stile) de la place du marché, des halles et bâtiments en dépendans, pour le prix de 3910 F.

En mettant à l'enchère, j'avais lieu de croire que le cahier des charges était le seul passif, ce fut la raison pour laquelle j'osé encherrir sur les autres.

Mais vous savé citoyens, ce qui en arrivé depuis, par l'effet incalculable de la force majeure qui a la vertu de résilier les actes et les concordats.

1° Le maximum a eu lieu six jours après.

2° Les marchés ont cessé d'être approvisionnés. J'avois deux pots par somme de grain et trois deniers par boisseau

3° On a deffendu d'engraisser les volailles, ce sont six deniers perdus par chaque cage ou panier : il ne vaut plus de trois.

4° Les cochons de lait, les gras ont disparu, on n'envoie plus aux marchés il en est de même de différens autres comestibles le détail sur cela est inutile, tout le monde sciait qu'elle est la pénurie actuelle en œufs, en beurre, fromages et j'avois demandé un droit donné sur les objets, et je ne suis en amis l'esprit de justice qui vous guide dans toutes vos démarches, me garantir que vous mettré en considération, citoyens, l'état critique et pénible ou ces cas imprévus m'ont réduit.

Serois-je ruiné ? Ma caution le sera-t-elle aussi, pour avoir servi la république, notre mère à tous ?

Les lois anciennes subsistent dans tous les points qui n'ont point été aboli par les nouvelles. Or, dans le vieux régime un fermier n'étoie tenu de payer, qu'autant qu'il jouisoie tranquillement et de la totalité des objets à luy bailler. Je ne les possède pas, conséquemment je ne dois point le prix entier de mon adjudication.

Joignés citoyens, à ces considérations de loy et d'équité qu'il existe sur la place du marché des échoppes et des boutiques sans réparation et qui sont inhabitables, raison pour laquelle je ne puis les louer et ce qui m'a engagé à vous faire une sommation en tant que de besoins pour me trouver en règle.

Que de titres pour solliciter de vous avec confiance que vu ce qui résulte de mon énoncé, dont la vérité est connue et dont surabondamment et dans tous les cas j'offre la preuve entière, vous déclariés et consentiés la résiliation du bail du 23 septembre 1793 (vieux stile) En conséquence de ce qui résulte même d'une de ces clauses, laquelle porte textuellement que si pendant la durée du bail, le prix des loyers venait à être modifié, l'adjudicataire pourra accepter la résiliation de l'adjudication, aussi ne vais-je la faire valoir qu'en attendant

votre réponse et sans entendre pour cela jouir de suite. Je compteray du tout depuis si je demande en même temps une diminution a titre d'indemnité sur le quartier que je dois payer, vous êtes, citoyens, juges en cela dans votre propre cause, puisque vous vous êtes réservés le droit de la fixer.

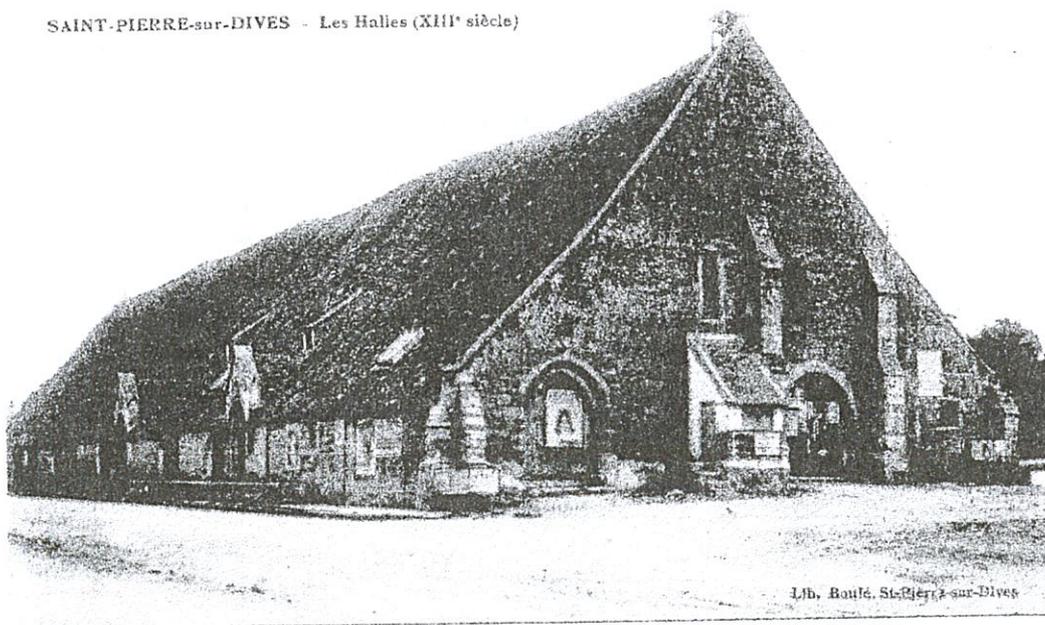
Je paye aussitôt votre décision prononcée, ce que vous estimerez que je dois ; car j'espère que vous serés toujours juste.

Coulibœuf

Recevé en conséquence ma demande d'indemnité, en bonne part et mon abandon du bail a partir de l'expiration de ce terme déchargé moy et ma caution de toutes charges ultérieures et relatives à cet objet, songés qu'il s'agit icy d'une force majeure, d'une circonstance que la prudence humaine ne pouvait calculer n'y prévoir, que la disette de toutes choses me réduit à l'impossible de payer, puisqu'il ne vient plus rien aux marchés, songé que la patrie en une bonne mère qui loin de vouloir la destruction de ses enfants, veut les rendre tous heureux a le moyen de ne pas m'écarter de leur nombre et de m'accorder le prompt effet de ma juste pétition.

A Saint-Pierre sur Dive sept vendémiaire an troisième de la république.

Marque X dudit Brunet



Fermier des halles et du marché de Saint-Pierre sur Dives

L'an quatre de la république française le six vendémiaire¹ Jacques, Louis Coulibœuf huissier admis et immatriculé aux tribunaux de districts de Lisieux et de Falaise demeurant en la commune de Saint-Pierre sur Dive exploitant soussigné à la requête du citoyen Joseph Brunet Lamotte fermier des halles et marché de Saint-Pierre sur Dive y demeurant en sa maison ou il a élu domicile requis le présent j'ai fait sommation itérative à la commune du dit Saint-Pierre sur Dive en la personne et domicile du citoyen Thirron procureur de la dite commune y demeurant auparavant en parlant à sa personne chargé le faire savoir à qui il appartiendra à ce qu'elle n'en ignore de faire, faire incessamment toutes et une chacune les réparations qui faut faire aux maisons baptiments de la halle et marché et mettre le tout en bon état à protestation au refus ou à deffaud de ce faire que le requérant se pourvoyera ainsy que de droit aux frais et dépenses de la dite commune dont acte sous toutes espèces de retenue (ou réserve) r----- délivrée et laissée requête et portant comme dessus signé Coulibœuf avec paragraphe audessus est écrit en délivrant autant du présent acte répondre pour le procureur de la commune qu'il l'aurait pour la municipalité en tout que ce qui la concerne que les réparations après auraient été duement constaté soient faite sur le produit des fermages ce qu'il aligné signé Thirron procureur et Coulibœuf avec paraphe enregistré à Saint-Pierre sur Dive signé Bourdon.

L'an quatre de la république française le trois messidor² Jacques Louis Coulibœuf premier huissier audiencier en la cy-devant vicomté de Saint-Pierre sur Dive y reçu en icelle maintenu par la loy demeurant la commune de Saint-Pierre sur Dive exploitant soussigné la requête du citoyen Joseph Brunet Lamotte fermier des halles et marché de Saint-Pierre sur Dive y demeurant en maison ou il a ellu domicile requis ce présent j'ai signifié et délivré la présente coppie et exploit à la commune dudit Saint-Pierre sur Dive en la personne et domicile du citoyen Jacques Lacroix Malfilatre agent municipal d'icelle commune y demeurant auparavant en portant à sa servante y trouvé chargé luy rendre et luy _____ chargé le faire savoir à qui il appartiendra à ce que la dite commune de Saint-Pierre sur Dive n'en ignore avec sommation à elle faite par déclaration de faire faire incessamment toutes et une chacune les réparations qui sont à faire aux maisons baptiments dépendances desdites halles et marché et mettre le tout en bon état approbation que faute de ce faire de tout ce qui est à protesté en pareil cas ce qu'il se pourvoyera par temps convenable tout acte coppie et délivrée et laissés requête et parlant comme dessus sous toutes espèces de réserve.

Coulibœuf

¹ Vendémiaire an IV = septembre 1795

² Messidor an IV = juillet 1796

Sentence de police du 22 mars 1791

Du Conseil Général de la Commune de Saint-Pierre sur Dive « qui fixe l'heure à laquelle les regrattiers, revendeurs et provisionnaires, aubergistes, hôteliers et cabaretiers pourront acheter les denrées dans les foires et marchés. »

‘ Le Conseil Général de la Commune Assemblée ;’
savoir :

MM. Demay-Briéville maire et président, Letellier, Lacroix, Lambert-Bellemare, Lebœuf, Lemarchand, Leferon-Dulongcamp, officiers municipaux, Pelhetre, procureur de la commune, MM. Gaugain, Louvet, Cornet de la commune, Gabrie-Lecoyer, Molle, Quesnot, Cœuret, notables.

Mr le Maire a dit qu'il lui a été porté des plaintes de la part de plusieurs personnes du bourg, qu'au mépris des règlements de police, plusieurs particuliers, regrattiers et provisionnaires du dehors, arrachent et accaparent les denrées et vont au devant à l'arrivée d'icelles dans les chemins et rues du bourg et les achètent avant leur arrivée dans la place publique, dans des maisons dont ils conviennent, ce qui est contraire aux établissements des foires et des marchés et aux dispositions des règlements et ordonnances de police, notamment de celles du 19 décembre 1403, 'art. 23', du 1^{er} juin 1532, 'art. 5', de mars 1567 ; titre 7 'art. 7' du 21 novembre 1577, titre 7 ; et titre 8 art. 9 ; et du 2 janvier 1734, titre 8 art. 8, toutes lesquelles font défense à toutes personnes sans distinction de qualité, d'aller ou d'envoyer au-devant des denrées pour y acheter ce qui est apporté au marché pour y être vendu, tels que le beurre, œufs, volailles, gibier, légumes, fruits et toutes autres denrées à peine de confiscation, au profit de l'Hôpital et de dix livres d'amende, dont le tiers au dénonciateur....

15. - St-PIERRE-sur-DIVES. - Un Coin du Marché



Mme I. Mougin, éditeur, Magasin Républicain

Biographie : la période révolutionnaire à Saint-Pierre sur Dives Henri Vautorte

Bail entre les religieux de l'abbaye de Saint-Pierre sur Dives et Demoiselle Jarry d'un bâtiment du marché le 25 janvier 1781

Devant nous Louis Demay-Briéville bachelier en droit en l'université de Caen notaire royal gardenote héréditaire au siège de Saint-Pierre sur Dive bailliage de Falaise.

Le jeudy vingt cinq janvier mil sept cent quatre vingt un en l'abbaye royale de Saint-Pierre sur Dives.

Fut présent Dom Romain Darré prêtre religieux cellérier¹ de la dite abbaye au nom et faisant fort pour toute la communauté du consentement de Dom Charles Joseph Govan prieur.

Lequel en la dite qualité a baillé à titre de ferme pour le temps et espace de neuf années qui commenceront au dix may prochain et finiront à pareil jour les neuf années révolues à Demoiselle Marie Jeanne Jarry marchande fille majeure demeurante au bourg de Saint-Pierre sur Dive présente et acceptante pour et au nom de M. Pierre François Jarry son père procureur aux juridictions de Saint-Pierre sur Dive et demeurant a promesse de faire ratifier à toute réquisition, une loge dans le marché de Saint-Pierre sur Dive dont jouit et a cy devant joui le dit M^e Jarry qui est la même ou se percerait autre fois la coutume pour en jouir comme il a fait cy devant aux termes des baux de mil sept cent soixante deux et mil sept cent soixante douze.

Et dans le cas ou la Demoiselle preneuse ne ferait point valoir la dite loge par elle-même le présent bail demeurerait résolu de plein droit.

Le présent bail moyennant six livres de fermages chacun an payable au dix may de chaque année.

La Demoiselle délivrera à Messieurs les religieux une grosse exécutoire du présent revêtue de toutes les formalités requises aux gens de main morte fait et passé présence de Jean-Batiste Dutronne et Louis Leroy tous deux demeurant à Saint-Pierre sur Dive témoins qui ont avec les parties et nous notaire signé après lecture faite suivant l'ordonnance.

La minute signée frère C. J. Govan frère R Darré fille Jarry B. Dutronne Louis Leroy et Demay-Briéville notaire contrôlé à Saint-Pierre sur Dive ce cinq février 1781 remit sept sols signé Bourdon

Fait et délivré pour les seigneurs bailleurs conforme à la minutte étant au registre
Demay-Briéville

¹ économiste dans un monastère

Le site historique de Valmeray – Val es Dunes

Raymond Derouet

A propos d'une randonnée pédestre organisée par le Comité départemental du Tourisme

En janvier 1035, le duc de Normandie Robert le magnifique, âgé de 25 ans, réunit sa cour à Fécamp. Il annonce à l'Assemblée de ses vassaux sa décision de se rendre en pèlerinage à Jérusalem. Mais avant ce voyage à haut risque, il préfère organiser lui-même sa succession. Il est célibataire et n'a pas d'héritier légitime. Il avait bien été marié avec une princesse danoise, Astrid, mais le mariage avait été vite rompu et la jeune princesse renvoyée dans son lointain pays. C'est alors qu'il annonce à tous que s'il n'a pas d'héritier légitime, il a néanmoins un fils (on disait un bâtard) issu 'une liaison avec une fille de Falaise au temps où il était comte du Hiémois, dans les années 1026-1027. Le Hiémois est un comté dont la ville principale est Exmes et dont le territoire englobe Argentan et Falaise. Sa liaison avec Herleue, on dit aujourd'hui Arlette, a été durable puisqu'un autre enfant était né. Guillaume avait une sœur, Adélaïde, mariée en premières noces à Enguerrand de Ponthieu, puis à Eude de Champagne en enfin à Lambert de Lens. Le comté de Ponthieu se trouve sur les bords de la Somme, autour d'Abbeville.

Le duc Robert présente donc l'enfant Guillaume âgé de 7 ans, le reconnaît publiquement comme sien, le propose à sa succession et demande à ses vassaux de lui prêter serment de fidélité et d'allégeance. Quelques jours plus tard, Guillaume est présenté au roi de France Henri 1^{er}.

Comme l'héritier est mineur, une régence est mise sur pied. Elle est dirigée par l'archevêque de Rouen, Robert, comte d'Evreux, oncle du duc auquel est adjoint deux co-régents, des cousins : Gilbert de Brionne, évêque d'Evreux, surnommé la grue à cause de son cou long et maigre qui évoquait l'oiseau et Raoul de Gacé dit « tête d'âne » sans doute à cause de ses longues oreilles.

A ces fonctions, les trois personnages celles de tuteurs et de co-tuteurs du jeune duc. Le tout avec la garantie du roi de France Henri 1^{er} et du duc de Bretagne, Alain III, apparenté à la famille ducale de Normandie.

Robert le Magnifique part en pèlerinage au début de février mai le 2 juillet, sur le chemin du retour, le duc Robert meurt à Nicée, sur le territoire de l'actuelle Turquie, empoisonné ou tout

simplement victime de la fièvre typhoïde. Il est enterré dans la cathédrale Sainte Marie de Nicée. La nouvelle ne parvint en Normandie que trois mois plus tard.

Guillaume devient duc de Normandie. Homme de qualité et d'autorité, le régent Robert continue d'assurer au duché le calme et la prospérité hérités des deux longs règnes de Richard 1^{er} (942-996) et de Richard II (996-1026). Il meurt le 16 mars 1037. Lui succède, à la fois à l'archevêché et à la régence, son neveu Mauger, demi-frère de Robert le magnifique. Mais Mauger n'a ni le talent ni l'autorité, ni la valeur de son prédécesseur. S'ouvre alors, pour le Duché, une noire période de désordres. Le tissu social, maintenu par la stabilité politique des pouvoirs précédents, se déchire. Les seigneurs se font la guerre, érigent des châteaux qui représentent autant d'actes d'insoumission. L'on assiste à une série d'attentats qui visent directement la personne du jeune duc et son entourage.

Le co-régent et co-tuteur Gilbert de Brionne est assassiné alors qu'il chevauche avec son ami Gauchelin à Pont-Echanfré, localité située au bord de la Charentonne, entre Broglie et La Ferté Fresnel .

Tombent à leur tour les deux précepteurs de Guillaume, Turquetil et Turoid. Affolé, le jeune duc se réfugie au Vaudreuil, chez le sénéchal Osbern de Crépon qui le prend sous sa protection. Il dort dans sa chambre pour mieux le protéger. Mais une nuit les frères Montgommery pénètrent chez Osbern de Crépon et le tuent. Guillaume se réveille tout inondé du sang de son protecteur. Mais le crime sera vengé : Bjoern, prévôt d'Osbern, réunit une petite troupe, se lance à la poursuite des assassins, les rattrape à Glos la Ferrière, localité située entre Broglie et L'Aigle où ils font étape pour dormir. Il les tue tous dans leur sommeil.

Il est alors décidé de confier Guillaume à sa famille maternelle à Falaise, non à sa mère qui s'est mariée avec un seigneur de petite noblesse, Herluin de Conteville mais il aux grands-parents Foubert et Duixa Waypré ou Verpray et aux oncles Gautier et Osbern. Ce sont des émigrés venus du Hainaut dans les Ardennes belges. Et c'est Gautier qui vient le prendre au Vaudreuil et qui l'emmène à Falaise. Guillaume disparaît pendant plusieurs années. Il grandit dans les fermes autour de Falaise, parmi les paysans ont il partage la pauvre vie, les angoisses et les espoirs.

Pendant ce temps Alain III intervient pour essayer de rétablir l'ordre mais il meurt empoisonné le 1^{er} octobre 1040 pendant qu'il met le siège devant Vimoutiers.

1042-1043, le calme est revenu. Alors âgé de 15 ans, Guillaume reparaît à Rouen pour prendre la direction des affaires mais il est bientôt contesté cette ois par les membres de sa famille qui lui reprochent sa bâtardise et l'origine modeste de sa mère.

En 1046, son cousin Guy de Bourgogne, fils du duc de Bourgogne et apparenté à la famille ducale normande par sa mère Alice, sœur de Robert le Magnifique et fille de Richard II, ourdit un complot contre Guillaume qui l'avait cependant gratifié du fief de Brionne resté vacant après l'assassinat de Gilbert. Guy de Bourgogne réussit à soulever tous les vassaux résidant à l'ouest de la rivière Orne. Je citerai seulement les principaux :

Néel de saint sauveur, vicomte du Cotentin

Renouf de Briquessart vicomte de Bayeux

Hamon le Dentu, baron de Creully et de Torigny

Grimoult du Plessis qui habitait à 8 km au sud d'Aunay sur Odon le versant sud du Mont Pinçon, où une commune porte encore son nom.

Raoul Taisson, seigneur du Cinglais, dont la capitale était Thury Harcourt.

Début janvier 1047, Guillaume chasse à Valognes, en plein cœur de la rébellion. Les insurgés réunis à Bayeux décident de profiter de l'occasion pour se saisir de sa personne, de l'enlever comme otage. Mais un bouffon nommé Goles ou Golet, un de ces comédiens qui vont de château en château pour distraire la noblesse, surprend la conversation et court vite à Valognes prévenir Guillaume. Celui-ci prend l'affaire au sérieux et, en pleine nuit grimpe sur son cheval pour rejoindre, au galop, sa bonne ville de Falaise. Si tout l'ouest est en état d'insurrection, le Pays d'Auge et la haute Normandie ne sont pas sûrs. Seuls lui sont assurés les secteurs de Caen et de Falaise.

Dans sa fuite en pleine nuit, Guillaume traverse la Vire au Vey (vieux mot normand qui signifie « passage à gué ») de Saint Clément. Il existe « encore de nos jours, à 2 km en aval d'Isigny, rive droite, un village qui porte ce nom, rattaché à la commune d'Osmanville. Il évite Bayeux, évidemment, passe plus au nord vers la côte, arrive à Ryes au petit matin. Le baron de Ryes, Hubert, se trouve à l'entrée de sa motte et lui demande ce qui lui arrive, étonné de voir ainsi son duc. Guillaume lui explique. Hubert enjoint à ses trois fils d'accompagner le duc jusqu'à Falaise. L'orne est franchie au gué de Foupendant qui signifie le hêtre penché. (En patois normand pendant mon enfance, j'ai entendu le hêtre désigné par le « foute » ou le « foutiau »).

Enfermé dans sa forteresse de Falaise, Guillaume réfléchit sur les moyens à mettre en œuvre pour rétablir l'ordre. Il décide de solliciter l'aide de son suzerain, le roi de France, Henri 1^{er}. Il se rend à Poissy où siège la cour royale.

Le roi promet son intervention. Une campagne est organisée pour l'été 1047. Henri I^{er}, avec ses troupes, entre en Normandie par le Perche, passe à Argentan, Falaise, Saint-Pierre-sur-Dives et campe le 9 août près de Mézidon sur les bords du Laizon. Pendant ce temps, Guillaume parcourt la haute Normandie pour rallier à sa cause les hésitants qui basculent dans son camp en apprenant l'intervention du roi. Il recrute des troupes, passa à Dives, franchit la Muance à Argences, au gué Bérengé, campe entre Argences et Moulton. Le lendemain 10 août, au matin, le roi arrive ici à Valmeray et entend la messe dans l'église saint Brice dont il reste quelques ruines envahies par le lierre et les broussailles. Les deux armées font leur jonction à Béneville.

En ce 10 août de l'an de grâce 1047, les insurgés qui ont franchi l'Orne au gué de Bully bivouaquent sur ce terrain en pente.

Partis de Valmeray vers 9 heures du matin, Henri 1^{er} et Guillaume dirigent leurs troupes vers l'ouest où les deux camps se trouvent face à face. Le roi occupe le flanc gauche, le duc le flanc droit. On ne connaît pas les effectifs des alliés mais on a pu évaluer ceux des insurgés à 200 cavaliers et entre 600 et 800 fantassins, y compris les archers.

D'abord chaque camp observe l'autre. Raoul Taisson semble hésiter et se tient en retrait. Ouis soudain il se détache de sa troupe et, sans arme, s'avance au galop vers le duc, lui donne une tape légère sur l'épaule en disant : « A Bayeux j'ai juré de vous frapper. Me voilà quitte de mon serment ». Il se retire et disparaît avec ses hommes. Un malaise s'installe parmi les insurgés.

Malgré cette trahison, la bataille débute à l'avantage des insurgés. Le roi est bousculé et renversé avec son cheval par un homme du vicomte de Saint Sauveur, un certain Guillesen. Et, mémoire invincible, la parcelle de labour où s'est produit l'incident porte encore au cadastre de Bellengreville le nom de « Malcouronnez », c'est à dire là où la couronne a été mise à mal.

Mais la chance change de camp. Le roi remonte à cheval, se remet en selle avec l'aide du comte de Saint Pol ; Hamon de Creully est tué. Brandissant sa lance, Guillaume fonce sur Renouf de Briquessart. L'écuyer de celui-ci, un nommé Hardüe, s'interpose et reçoit le coup dans la nuque. Avec ces deux faits, la panique s'installe alors chez les Bajocasses, impressionnés les premiers, ils lâchent pied, entraînant les autres. Seul, résiste encore un moment le vicomte de St Sauveur. Mais bientôt il prend la fuite aussi ;

Les alliés se lancent à la poursuite des fuyards. Les gens du Bessin et du Cotentin repassent l'Orne au gué d'Athis, entre Etavaux et l'île Enchantée. Sur la rive gauche, en face, existe encore un lieudit 'Athis », commune de Louvigny. La ville de Caen y a récemment construit une station de pompage et de traitement des eaux de l'Orne.

Pour rentrer chez lui, Grimoult du Plessis prend la direction sud-ouest. En amont de Thury Harcourt, l'Orne coule entre deux chaînes de collines à l'aspect identique. De chacune, et face à face, se détache une butte surmontée d'une chapelle. Rive gauche, commune de St Martin de Sallen, la chapelle est dédiée à St Joseph. Elle a été construite en 1871 par les habitants de St Martin, en exécution d'un vœu émis au cours d'une épidémie de choléra. Rien à voir avec l'histoire qui nous préoccupe.

Mais sur la rive droite, commune d'Esson, c'est la chapelle de Bonne Nouvelle. C'est là que les poursuivants, ayant perdu la trace du Seigneur Grimoult du Plessis, apprennent par des bûcherons que ledit seigneur vient de passer pour traverser l'Orne au gué situé juste au pied de la colline. « Bonne nouvelle », crie-t-on. D'où le nom donné à la colline et à la chapelle.

Guillaume se réserve la poursuite de son félon de cousin, direction Est, Guy de Bourgogne a assez d'avance pour s'enfermer dans sa forteresse de Brionne, imprenable, car située sur une île au milieu de la Risle. Guillaume décide d'en faire le siège qui dure trois ans, au bout desquels Guy se rend.

Guillaume lui pardonne, lui offre même l'hospitalité à la cour de Rouen. Mais Guy refuse, rejoint sa Bourgogne natale et ne remet plus jamais les pieds en Normandie.

Que sont devenus les autres conspirateurs ?

Hamon de Creully a été tué au combat. Il est enterré dans l'église d'Esquay porté par le roi et le duc.

Grimoult du Plessis, rattrapé après l'épisode de bonne Nouvelle, est conduit à Rouen pour être jugé. Il meurt en arrivant.

Néel de Saint Sauveur part pour l'exil en Bretagne.

Quant au vicomte de Bayeux, on ignore.

Tous sont rentrés en grâce quelque temps après.

NOTES DE TOPONYMIE NORMANDE



EN TOURNANT AUTOUR DE TERNANT

Un toponyme gaulois problématique

Le nom de l'ancienne commune de Ternant, réunie au 19^e siècle à celle de Monnai (canton de la Ferté-Frênel, Orne), ne figure dans aucun ouvrage de référence concernant la toponymie normande. Sa forme est restée inchangée depuis le 11^e siècle :

TERNANT, hameau à Monnai, canton de Ferté-Frênel, Orne. — *Ternant* 1050 RADN 291 § 122, ~1350 PDL 262F, 15^e s. APDL 266G, *ecclesia de Ternanto* 16^e s. PLXDF lxxij, *Ternaul* [lire *Ternant*] 1612/1636 EPEN, *Ternant* 1677 RGEF, 1713 DG, 1753/1785 CC, 1844 PLXDF lxxiiij, 1903 PPR, 1975 IGN, 1986 PTT, *Ternan* 1986 PTT, *Ternant* 2001 IGN, 2006 PTT. — Paroisse de Notre-Dame, patron l'évêque de Lisieux vers 1350 et au 16^e siècle, l'abbé de Saint-Évroult au 18^e siècle; diocèse de Lisieux, archidiaconé de Gacé, doyenné de Montreuil-l'Argillé; généralité d'Alençon, élection de Bernay, sergenterie de Chambrais [= Broglie].

Ce nom, qui n'a pas encore été entièrement élucidé, appartient à un type toponymique attesté une douzaine de fois en France, sans distribution particulière, mais majoritairement localisé dans une zone centrale incluant les régions de Poitou-Charente, Pays de la Loire, Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes. L'attestation ornaise est la plus septentrionale, et un peu excentrée par rapport à l'ensemble (voir la carte de répartition à la page suivante). Le début d'inventaire de ces toponymes (dont certains sont cités dans les ouvrages de référence sans formes anciennes) est dû, entre autres, à Auguste Longnon [NLF 53 § 111], Albert Dauzat [DNLF 672b] et Ernest Nègre [TGF I 127 § 2237]. Auguste Vincent [TF] ignore ce NL. En outre, l'une des occurrences ci-dessous (dans le Maine-et-Loire) semble n'avoir jamais été relevée.

Voici les différentes occurrences de ce type toponymique connues de nous à l'heure actuelle :

TERNANT, hameau à Feillens, canton de Bâgé-le-Châtel, Ain. — Sans formes anciennes : *Ternant* 1929 NLF. — Sur la rive droite de la Grande Loëze.

TERNANT, commune du canton de Saint-Jean-d'Angély, Charente-Maritime. — *Ternant* 1854 ANI.

— Localisé par Ernest Nègre “sur la rive gauche de la Boutonne”¹.

TERNANT, commune du canton de Gevrey-Chambertin, Côte-d’Or. — *De Tarnanto* ~1023 DNLF, *Ternant* 1854 ANI, 2005 CMI. — Ernest Nègre dit : “au-dessus de ravins arides”.

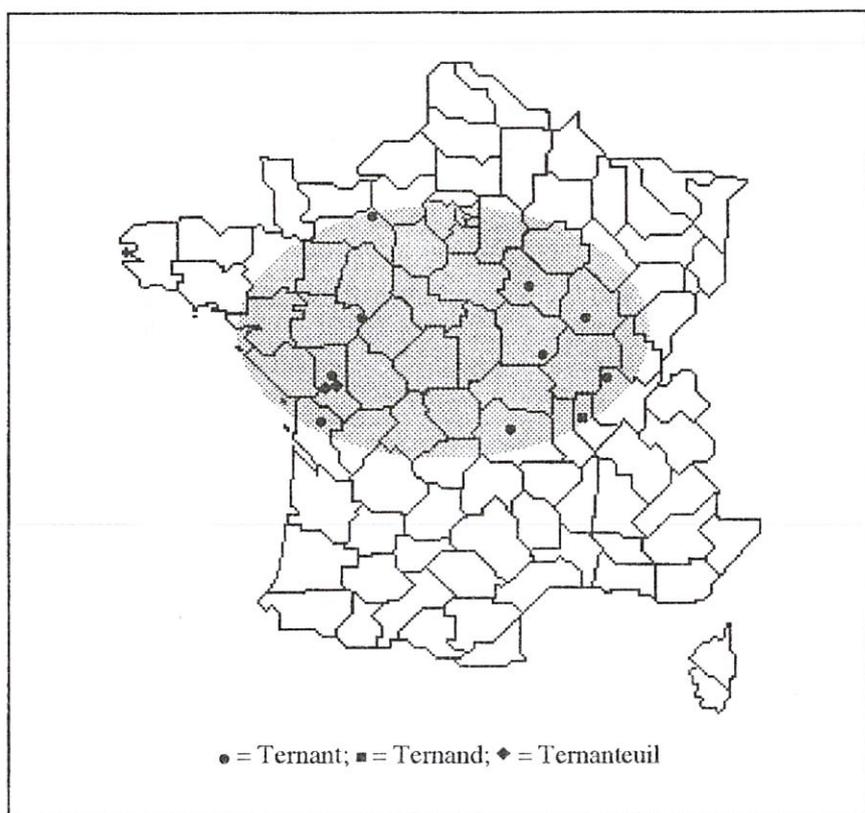
TERNANT, village et moulin à Mazières-en-Gâtine, chef-lieu-de canton, arrondissement de Parthenay, Deux-Sèvres. — *Oppidulum Ternant* 1091 DTDS, *castrum Ternant* 1093 DTDS, *Ternontum* 1110 DTDS, *prioratus de Ternant* 1300 DTDS, *St-Eutrope de Ternant* 1648, 1782 DTDS, *Ternant* 1902 DTDS, 1996 NLPo 42. — Sur un cours d’eau.

TERNANT, hameau à Broc, canton de Noyant, Maine-et-Loire. — Sans formes anciennes : *Ternant* 2005 CMI. — Sur la rivière de Meaulne.

TERNANT, commune du canton de Fours, Nièvre. — *Ternant* 1336 DNLF, 2005 CMI. — “Sur un coteau dominant la rive gauche de la Cressonne”, d’après Ernest Nègre.

TERNANT-LES-EAUX, hameau à Durtel, canton de Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme. — *Ternant* 1077 DNLF, 2005 CMI.

TERNAND, commune du canton du Bois-d’Oingt, Rhône. — Sans formes anciennes : *Ternand* 1854 ANI, 1963 DNLF, 1990 TGF. — Ernest Nègre précise : “sur une haute terrasse de la rive droite de l’Azergues”.



— Carte n° 1 —

Localisation du type *Ternant* en France

¹ Il existe un ouvrage de qualité assez inégale, dénommé *Origine des Noms de Villes et Villages de Charente-Maritime*, commis par les duettistes Jean-Marie Cassagne et Stéphane Seguin (éd. Jean-Marie Bordessoules, Sait-Jean-d’Angély, 1998), où le *Ternant* de Charente-Maritime a suscité ce commentaire inspiré (p. 220) : “La dénomination du lieu est de toute évidence d’origine celtique. On pense donc que Ternant est formé de deux racines gauloises : *nantos* (vallée) + *ter* (vert). Qu’elle était verte ma vallée !”. — Outre que les formes anciennes ne sont pas données (ce qui est rarement le cas dans l’ouvrage) et qu’aucun toponyme n’est localisé (on ne sait jamais s’il s’agit d’une commune, d’un village, d’un hameau, et où il se trouve), l’apparition soudaine de cette “racine” *ter* signifiant “vert”, qu’aucune référence ne vient confirmer (il n’y a d’ailleurs aucune bibliographie dans ce livre) et qui se trouve absente de tous les ouvrages sérieux traitant du gaulois, est une véritable escroquerie intellectuelle.

TERNANT, commune de l'Yonne. — Sans formes anciennes : *Ternant* 1929 NLF.

TERNANTEUIL, village à Échiré, canton de Niort-Nord, Deux-Sèvres. — *Ternanteuil* 1291 DTDS, 1996 NLPo 42, 2005 CMi. — Sur la rive droite d'une boucle de la Sèvre Niortaise.

TERNANTEUIL, ancien fief autrefois sis aux Rivières, commune de Saint-Éanne, 2e canton de Saint-Maixent, Deux-Sèvres. — *Ternanteuil* 1621 DTDS. — Fief relevant de la baronnie de la Mothe-Saint-Héraye. Ce NL est relativement proche du précédent, et doit vraisemblablement en représenter un transfert toponymique.



C'est Auguste Longnon qui ouvrit les festivités, en rattachant le premier ce type toponymique au gaulois *nanto-* "vallée, ruisseau", ce qu'aucun spécialiste n'a remis en cause par la suite (pour cet élément, voir l'encart qui lui est consacré ci-dessous). Il proposa pour rendre compte de la totalité du NL un prototype (latinisé) *°Taronantus*, dont l'élément *taro-*, de sens non défini, lui avait été inspiré par le toponyme *Tarodunum* [= *Ταρόδουνον* 2e s. GPT], aujourd'hui Zarten en Allemagne. Ce dernier NL est aujourd'hui expliqué par le gaulois *°Taruó-dûnon* "la forteresse / le mont / la ville du taureau" (de *taruos* "taureau" + *dûnon* "fort, hauteur fortifiée", etc.²).

Le gaulois *NANTU-*, *NANTO-* "vallée, ruisseau".

Ce mot (ou plutôt ce thème) gaulois est formellement attesté par le glossaire de Vienne (dit aussi glossaire d'Endlicher), manuscrit du 8e siècle qui collationne diverses gloses de termes gaulois datant des premiers siècles de notre ère, et fournit entre autres *nanto* "valle" et *trinanto* "tres valles". Il possède des correspondants dans la branche brittonique des langues celtiques, avec généralement le double sens de "vallée" et de "ruisseau, cours d'eau" : cf. gallois et breton *nant*, ancien cornique *nans*.

On postule généralement pour rendre compte de ces mots un étymon celtique *°nanto-*, *°nantu-* < indo-européen *°nm-to-*, *°nm-tu-*, formé sur le degré zéro de la racine *°nem-* "courber, incurver, incliner" (cf. sanskrit *námati* "il courbe", etc., *natá-* "courbe" < *°nm-tó-*), d'où le sens topographique initial de "(lieu) incurvé, incliné; dépression", etc. [DLG 196]. On semble retrouver cette racine dans le nom du Niemen, fleuve de Lituanie localement appelé *Nemunas*. Cependant, certains spécialistes, tels que Pierre-Yves Lambert, préfèrent expliquer *nanto-* par un dérivé participial en *-nto-* de la racine *°(s)nâ-* "nager" et aussi "couler", soit *°nâ-nto-* "coulant, qui s'écoule", désignant initialement un cours d'eau et non une vallée [LLG 197].

Quelle que soit l'étymologie exacte du gaulois *nantu-*, *nanto-*, le mot survit encore en France dans les parlers des Alpes, où il signifie "rivière, ruisseau" [LLG 197], particulièrement dans de nombreux microhydronymes du type *le Nant* "le ruisseau" (nous dirions *le Douet* ou *le Bec*), ainsi que dans plusieurs toponymes français, tels que Nans (Doubs, Jura, Var), Nant (Aveyron, Haute-Loire, Meuse), Namps-au-Val et Namps-au-Mont (Somme), Nantey (Jura), Nantua (Ain), Nantoux (Côte-d'Or), etc., sans oublier Dinan (Côte-d'Armor), Dinant (province de Namur, Belgique) ainsi que le Dinan (Sarthe; affluent du Loir) < *°devonánto-* "vallée / rivière divine, sacrée", etc. [DLG 196; DNLW 224b; TGF 127 § 2232 et svv.].



² Cf. DLG 246; voir aussi NLPAG 79 § 70.

Albert Dauzat a lui aussi proposé d’y voir un composé en *-nanto-*, précédé d’un élément *°taro-* ou *°tero-*, de sens inconnu de lui, du moins dans son manuel de toponymie [LTF 214] et son dictionnaire [DNLF 672b], car il avait en son temps envisagé de voir un nom d’homme dans la première partie du prototype *°Taronantos* [LNL 98]. Ernest Nègre, qui ne relève quant à lui que cinq exemples de ce type toponymique, se montre tout aussi prudent, et qualifie également le premier élément d’inconnu [TGF I 127 § 2237].

Pour rendre compte de Ternand dans le Rhône, Gérard Taverdet [NLR 33] avait repris (pour la rejeter) l’explication par “le gaulois Taro (nom d’homme)”, et proposé le type *trinanto* “trois rivières”³ qu’il jugeait plausible pour cette commune. Cependant, cette explication ne vaut pas du tout pour l’ancienne commune de l’Orne, où la Guiel coule, solitaire, jusqu’à son confluent avec la Charentonne, à une dizaine de kilomètres en aval.

Le village actuel, hameau de la commune de Monnai situé au bord d’un plateau, surplombe la vallée de la Guiel à l’endroit exact où la rivière a son cours souterrain, entre la perte de la Guiel près du Folliard à Heugon et sa résurgence à Monnai, au hameau de la Fontaine. Cette particularité pourrait être à rapprocher des “ravins arides” qui semblent caractériser le site de Ternant en Côte-d’Or.

Dans ce cas, on pourrait penser pour le premier élément au sens de “sec, desséché; qui s’assèche”, d’où celui de “vallée (ou cours d’eau) à sec” pour désigner ce court tronçon privé d’eau, ou encore de “vallée ou cours d’eau qui s’assèche temporairement”, comme ce doit être le cas pour les “ravins arides” ci-dessus. Cette particularité reste bien sûr à vérifier pour les autres sites, pour lesquels le sens de “trois vallées” pourrait parfois convenir.

S’il faut retenir ici le sens de “sec, asséché”, l’élément *ter-* s’apparenterait alors à l’indo-européen *°ters-* / *°tors-* / *°trs-* “sec; dessécher”. Cette racine, attestée par un radical celtique *°têsr-* peut-être issu de *°ters-r-* [GOI], est à l’origine du gallois *tir* et de l’ancien irlandais *tír* “terre”, d’où *tírím* “sec”, analogue au gaélique d’Écosse *tioram* “sec”; cf. aussi l’irlandais moderne *tur* “sec”. Cette évolution sémantique est également attestée en latin dans le mot *terra* “terre” < *°ters-â-* “endroit sec”.

En ce qui concerne le gaulois, il semble connaître une forme *°tartos* “à la gorge sèche”, “assoiffé”, apparenté à l’ancien irlandais *tart* “sécheresse; soif”, et correspondant à l’indo-européen *°trs-tó-s*, de même sens [DLG 246], que l’on retrouve aussi dans l’anglais *thirst*, le néerlandais *dorst* et l’allemand *Durst* (cf. aussi l’ancien norois *thorsti* et le gotique *thaurstei*) < germanique *°thurs-tu-*, dont le radical est issu de l’indo-européen *°trs-t-*. Cette idée de soif et de gorge sèche conviendrait d’ailleurs parfaitement au site du Ternant ornaï, où la terre semble “boire” la rivière à cet endroit. On pourrait ainsi faire l’hypothèse d’un *°Tartónanto-* (accentué à la gauloise) > *°Tartonánto-* (accentué à la latine) > *°Tar(t)nánto-* > *Ternant*, avec action fermante de [r] en première syllabe⁴.

On voudra bien se souvenir qu’à la liste des dix Ternant ou Ternand donnée ci-dessus viennent s’ajouter deux Ternanteuil, proches du NL des Deux-Sèvres. Plutôt qu’un composé gaulois en *-ialo* “clairière”, puis “lieu habité”, il faut certainement voir ici un diminutif gallo-roman en *-IOLU* > *-euil*, soit “le petit Ternant”, étant donné la proximité de la forme simple. On a donc affaire, pour le nom du village situé à Échiré, soit à une formation secondaire faisant référence au Ternant de Maizières-en-Gâtine (transfert toponymique), soit à l’ajout tardif du suffixe pour différencier deux localités de même nom (étant donné que le Ternanteuil d’Échiré est sur une boucle de la Sèvre Niortaise). Quant à l’ancien fief du nom de Ternanteuil, localisé à Saint-Éanne, les attestations en sont très tardives (17e

³ Ou mieux “trois vallées”, sens attesté formellement par le glossaire d’Endlicher : *trinanto* “tres valles”; voir l’encart ci-dessus.

⁴ Postuler un étymon en *°ter-* (et non en *°tar-*) obligerait à faire l’hypothèse (gratuite selon nous) d’une forme apparentée *°tertos* < *°ters-to-s*, issue du degré plein (en e) de la racine.

siècle), de telle sorte qu'il doit s'agir ici d'un transfert du précédent (nom de seigneurie, etc.), comme nous l'avons fait remarquer plus haut.



Nous terminerons ce voyage toponymique autour de Ternant en revenant un instant à la rivière qui, quelle que soit la valeur exacte de l'élément *ter-*, est à l'origine de la finale *-nant* : la Guiel. En voici le rappel des formes :

GUIEL (LA), rivière de l'Orne et de l'Eure, affluent rive gauche de la Charentonne à la Trinité-de-Réville, Eure. — *Fluvium Vuaiolii* 1050 RADN 290 § 122 n. j, *fluvium Waioli* 1123/1141 HE, *Guïel* 1753/1785 CC, *la Guïel* 1975, 2001 IGN. — Sources à La Trinité-des-Laitiers et Saint-Évrault-de-Montfort, canton de Gacé, Orne. La rivière disparaît près du Folliard à Heugon, et ressurgit à Monnai, canton de la Ferté-Frênel, Orne, au hameau de la Fontaine.

On remarquera tout d'abord le genre féminin d'un nom à consonance masculine; il est probablement imputable à une forme elliptique telle que *°la rivière de Guïel*. Les formes latinisées semblent permettre de restituer un *°Waiolium* ou *°Waiolum*, pour lequel on peut postuler un étymon gallo-roman *°WADIOLU*, forme germanisée de *°VADIOLU*, dérivé diminutif en *-IOLU* du latin *vadum* "gué, bas-fond".

D'une part, cette influence germanique est attendue, car c'est précisément celle qui est à l'origine de la forme française actuelle *gué* < gallo-roman *°WADU*. Il s'agit de la réfection germanisante du latin *vadum* "gué", par analogie avec le mot francique apparenté *°wad* < germanique commun *°wadam* "gué, endroit où l'on peut traverser un cours d'eau à pied" (cf. ancien anglais *wæd*; néerlandais *wad*; ancien haut-allemand *wat* > allemand *Watt*; ancien islandais *vad*), nom correspondant au verbe *°wadan* "passer à gué" (cf. anglais *to wade* "marcher dans l'eau peu profonde"⁵, etc.); le germanique *°wadam* et le latin *vadum* représentent tous deux l'indo-européen *°wadh-o-m* "gué", littéralement "endroit où l'on peut passer", forme suffixée en *-o-* de la racine *°wadh-* "aller, passer"; cf. latin *vadere* "aller, marcher". Sans influence germanique, le latin *vadum* eût abouti à *°vé*.

D'autre part, la mention d'un gué ou d'un passage comme caractéristique du cours d'eau fait très probablement allusion au fait qu'on peut effectivement le franchir à pied sec là où il s'enfonce brièvement sous terre. On aurait donc là, par deux fois, une allusion toponymique à ce même phénomène géologique, dans le nom de l'ancienne commune de Ternant, l'endroit où la vallée s'assèche, et dans celui de la rivière elle-même, qui, en disparaissant, fournit un point de passage naturel.

Dominique FOURNIER



⁵ Cf. le nom des *waders*, grandes bottes figurant obligatoirement dans l'attirail de tout pêcheur en rivière qui se respecte.

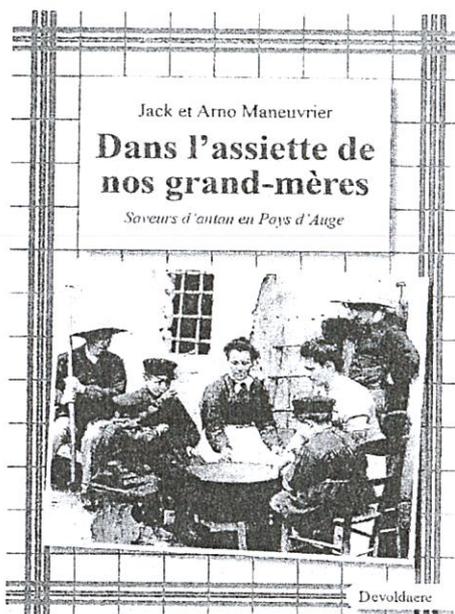
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- ANI : V. Lavasseur, *Atlas National Illustré des 86 départements et des possessions de la France*, A. Combette éditeur, Paris, 1854.
- APDL : Appendice au Pouillé du Diocèse de Lisieux, 15e s., in Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903, pp. 265-267.
- CC : Carte de Cassini, 1753/1785.
- CMi : Cartes Michelin.
- DG : Dénombrement des généralités de 1713 [BN, ms. fr. 11385, f° 1 à 132].
- DLG : Xavier Delamarre, *Dictionnaire de la langue gauloise*, Errance, Paris, 2001.
- DNLF : Albert Dauzat et Charles Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Larousse, Paris, 1963, rééd. Guénégaud.
- DNLW : Jean-Jacques Jespers, *Dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles*, Racine, Bruxelles, 2005.
- DTDS : Bélisaire Ledain, *Dictionnaire topographique du département des Deux-Sèvres*, Société française d'imprimerie et de librairie, Poitiers, 1902.
- EPEN : Jean Bigot sieur de Sommesnil, *État des paroisses des élections de Normandie*, 1612/1636 [BN, ms. fr. 4620].
- GOI : Rudolf Thurneysen, *A grammar of old Irish*, Oxford University Press, Oxford, 1946.
- HE : Orderic Vital, *Historiæ ecclesiasticæ*, 1123/1141, édition Le Prévost.
- IGN : Cartes IGN (1 : 25 000, 1 : 100 000).
- LLG : Pierre-Yves Lambert, *La langue gauloise*, Errance, Paris, 1997.
- LNL : Albert Dauzat, *Les noms de lieux*, Delagrave, Paris, 1926, réédit. 1963.
- LTF : Albert Dauzat, *La Toponymie française*, Payot, Paris, 1939.
- NLF : Auguste Longnon, *Les noms de lieux de la France*, Paris, 1920-1929; rééd. Champion, Paris, 1979.
- NLPAG : Dominique Fournier, *Les noms de lieux du Pays d'Auge (communes, hameaux, lieux-dits), vol. 1 : Éléments pré-latins (gaulois ou transmis par le gaulois)*, Société historique de Lisieux, Lisieux, 2004.
- NLPo : Pierre Gauthier, *Noms de lieux du Poitou*, Bonneton, Paris, 1996.
- NLR : Gérard Taverdet, *Les noms de lieux du Rhône*, Association Bourguignonne de Dialectologie et d'Onomastique, Dijon, 1987.
- PDL : Pouillé du Diocèse de Lisieux, ~1350, in Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903, pp. 245-264.
- PLXDF : *Pouillés du diocèse de Lisieux*, in Henri de Formeville, *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, Lisieux, 1873, réimpression Le Portulan, Luneray, 1971, t. I, pp. xxij-cx, Lisieux, 1873.
- PPR : Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903.
- PTT : par convention, annuaire téléphonique des P & T, puis France Telecom.
- RADN : Marie Fauroux, *Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066)*, MSAN XXXVI, Caen, 1961.
- RGEP : Roles par généralités et élections des paroisses de France et de leur imposition aux tailles, 1677 [BN, cinq cents Colbert, ms. 261 f° 229 à 275].
- TF : Auguste Vincent, *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937.
- TGF : Ernest Nègre, *Toponymie Générale de la France*, Droz, Genève, t. 1 1990, tt. 2 et 3 1991.



Jack et Arno Maneuvrier
Dans l'assiette de nos grand-mères
Saveurs d'antan en Pays d'Auge

Éditions Devoldaere
www.devoldaere.com



De la soupe quotidienne à la teurgoule, en passant par les ripailles de la fin des moissons ou le « bouilli » du dimanche, ce livre — qui s'appuie notamment sur les enquêtes réalisées pour les expositions « Repas d'antan en Pays d'Auge » (1978) et « De la soupe de graisse au bourdelot » (1995) — évoque les repas dans les fermes augeronnes des années 1900. Un ouvrage abondamment illustré de recettes, photos et documents.

Format 15x21 cm, 180 pages. Prix public : 17 €. **Disponible dans les librairies du Pays d'Auge et sur le site internet www.devoldaere.com.**



OFFRE SPÉCIALE réservée aux lecteurs du bulletin *Histoire et Traditions Populaires* : 5% de réduction⁽¹⁾ + frais de port offerts. *Offre valable jusqu'au 31 janvier 2009, dans la limite des stocks disponibles.*
(1) remise maximum autorisée par loi Lang sur le prix unique du livre.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je souhaite commander exemplaire(s) de *Dans l'assiette de nos grand-mères*, au prix unitaire de 16,15 € (au lieu de 17 €), frais d'expédition compris.

Je joins un chèque de €, libellé à l'ordre de Devoldaere.

Date : Signature :

Bon de commande à compléter et à renvoyer avec votre règlement à :

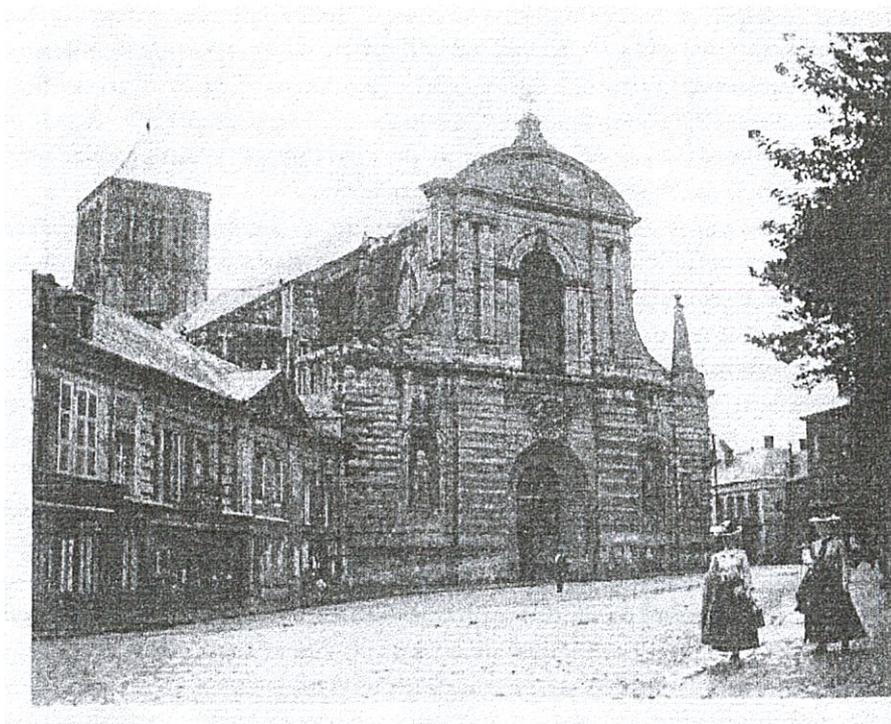
Éditions Devoldaere
6, rue du Temple – BP 9
14470 Courseulles-sur-Mer

Une facture acquittée sera jointe au colis.

DEVOLDAERE | SARL au capital de 1000 € | RC Caen 501 591 416.

44^e Congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie

*organisé par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie
avec le concours de la ville de Fécamp, du Conseil général de Seine-Maritime
de l'Association des Amis du Vieux Fécamp et du Pays de Caux
et de l'Association des Amis de l'Abbatiale*



*Fécamp (Seine-Maritime)
22-25 octobre 2009*

PÈLERINAGES ET LIEUX DE PÈLERINAGE EN NORMANDIE

ORIENTATIONS DE RECHERCHES ET BIBLIOGRAPHIE

Par **Catherine VINCENT**

Professeur d'histoire du Moyen Âge, Université de Paris X-Nanterre

Et **Vincent JUHEL**

Vice-président de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie

On ne peut que se réjouir que la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie ait retenu pour son thème annuel de 2009 le pèlerinage. La mise à jour bibliographique jointe ci-dessous montre en effet que ce sujet, que l'on pourrait croire déjà largement exploré, n'a guère fait l'objet de travaux récents, à l'exception de deux mémoires de maîtrise inédits et consacrés exclusivement au diocèse de Rouen. Plus que le pèlerinage en lui-même, c'est le culte des saints qui a retenu l'attention, saints guérisseurs, saints évangélistes, saints de proximité ou saints généraux du christianisme, dont se détache la figure mariale et, pour les deux derniers siècles, en Normandie, celle de Thérèse de Lisieux. Or, le pèlerinage est une forme spécifique du culte des saints, ce qu'ont bien mis en valeur les analyses plus générales sur lesquelles on pourra s'appuyer dans un premier temps. Les études normandes doivent trouver leur place dans les grands chantiers de travail actuellement en cours sur les pèlerinages, qui sont menés à l'échelle européenne, tant en France, sous l'égide du CARE (Centre d'Anthropologie Religieuse Européenne de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales), que dans les pays voisins, Pays-Bas et Italie, où l'on se préoccupe depuis quelques années de recenser dans la longue durée les lieux qui ont été fréquentés par des pèlerins¹.

Au départ de toute enquête, se pose la question de la définition de l'objet recherché. Sur quels critères déterminer que telle chapelle, isolée ou insérée dans une plus grande église, a connu des visites que l'on peut qualifier de pèlerinage ? Les réflexions menées par les chercheurs français et étrangers aboutissent à la distinction des trois éléments suivants : un support à la dévotion (parmi les principaux types : reliques, corps entier, statue, peinture) ; l'attestation de miracles (qui sont souvent à l'origine des déplacements) et un « concours de peuple », autrement dit un nombre suffisant de visiteurs, réguliers ou irréguliers qui ne sont pas systématiquement encadrés par les autorités religieuses. On conviendra que pour les périodes anciennes, les sources ne laissent pas facilement détecter ces critères : ils sont à considérer comme des guides, qui aident à ne pas limiter les recherches aux seuls lieux les plus célèbres. Les premiers résultats des recensements systématiques menés en Italie, aux Pays-Bas ou pour certains diocèses français (Langres, Autun, Grenoble) font sortir de l'ombre nombre de « petits » lieux et, à travers eux, un pan entier des pratiques religieuses restées méconnues². Dans tous les cas, il importe de bien dater les premières attestations fiables en possession desquelles on se trouve, de manière à éviter de reporter les phénomènes dans un passé trop lointain ou une datation « immémoriale » dont on conçoit le peu de valeur scientifique.

Dans les lignes qui suivent, on suggère quelques axes possibles de travail qui ne sont pas limitatifs et peuvent se trouver enrichis par l'imagination des chercheurs et les réalités du terrain qui peuvent réserver de belles surprises !

I - DIVERSITÉ DES MÉTHODES D'APPROCHE

Diverses méthodes peuvent être utilisées pour aborder l'histoire des pèlerinages.

Si la période retenue et l'état de la documentation d'archives le permet, l'une des plus simples est de concentrer la recherche sur l'exploitation d'une source principale, pour ne pas dire unique : les testaments, les visites pastorales, la Semaine religieuse du diocèse, les Annales du

¹ Outre les références citées dans la mise à jour bibliographique, ci-dessous, on précisera que les résultats de l'inventaire néerlandais sont accessibles sous forme papier et électronique : P. J. MARGRY et Ch. CASPERS, *Bedevoertplaatsen in Nederland...*, Amsterdam, P. J. Meertens Instituut, 1997-1998 et <<http://www.meertens.knaw.nl/bol/detail.php?typ=matcult&cid=1201>>.

Adresse actuelle du site italien qui fait état du recensement de quelque quatre mille sanctuaires de la péninsule : <<http://www.santuariocristiani.iccd.beniculturali.it/>>.

La présentation du projet et les premières données de l'inventaire français sont consultables sur le site : <<http://www.coldev.org/sanctuaires/>>.

² P. PARAVY, *De la chrétienté romaine à la Réforme en Dauphiné : évêques, fidèles et déviants (vers 1340-vers 1530)*, Rome, École française de Rome, 1993, 2 vol., « Collection de l'École française de Rome » 183. Diane Carron « Peuples de saints et pèlerinages dans les diocèses d'Autun et de Nevers du temps des martyrs au temps des réformes, IV^e-XVIII^e siècles », thèse de doctorat d'Histoire soutenue à l'université de Bourgogne le 1^{er} décembre 2006 sous la direction du professeur Vincent Tabbagh. Laurent Durnecker, « Les corps saints inhumés dans les sanctuaires du diocèse de Langres : conservation, vénération (VI^e-XVI^e siècles) », thèse de doctorat d'Histoire soutenue à l'université de Dijon, le 7 décembre 2007, sous la direction du Pr Vincent Tabbagh.

sanctuaire par exemple. Il peut aussi se produire que des enquêtes aient été menées au XIX^e siècle (ou avant) qui sont en elles-mêmes des sources intéressantes.

On pourra tout aussi bien circonscrire un espace précis qui corresponde à une circonscription de la géographie ecclésiastique, soit un diocèse entier (ce qui peut se révéler particulièrement lourd), soit un ou plusieurs doyennés. Dans une telle perspective, il est envisageable de recenser toute la documentation disponible, en procédant par une méthode régressive, partant de la bibliographie contemporaine pour remonter ensuite aux sources les plus anciennes. Une telle approche géographique n'est pertinente que si elle se double d'une dimension historique : la répartition des pèlerinages par tranches chronologiques permet de suivre l'enrichissement du maillage des sanctuaires de pèlerinage depuis le Haut Moyen Âge, à se fonder sur des enquêtes menées pour d'autres territoires que la Normandie. Ce phénomène semble avoir connu, en France, trois étapes majeures, l'une située aux derniers siècles du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles), l'autre après la mise en œuvre de la réforme catholique, fin XVI^e-courant XVII^e siècle, avant une nouvelle reprise au XIX^e siècle.

Il reste enfin l'approche classique mais fort suggestive, et sans doute plus réaliste dans le cadre de ce congrès, qui consiste à retracer l'histoire d'un seul lieu de pèlerinage depuis ses origines jusqu'à son terme, voire à sa situation contemporaine s'il est encore fréquenté de nos jours. La démarche a pour intérêt de mettre en évidence les aléas de la vitalité des pèlerinages, y compris des plus importants. Seuls les hauts lieux les mieux documentés se prêtent à ce mode de recherche : mais la Normandie n'en manque pas. Il importe en effet pour eux, comme pour d'autres de durée de vie plus éphémère, de bien prendre la mesure de leur historicité, soit, autrement dit, d'observer à leur propos cette alternance de temps de déclin et de succès (de « recharge », dirait Alphonse Dupront) dont la succession interroge l'historien. L'ensemble de travaux actuellement consacrés au Mont-Saint-Michel, dans le cadre d'une opération conduite par les universités de Bari, Caen, Paris X et Turin, en apporte la preuve manifeste. Ce cycle qui a débuté presque cinquante ans après la célébration du Millénaire monastique du Mont (1966), dont on connaît les riches publications qui s'ensuivirent, va se clore à l'automne 2008 par un colloque organisé à Cerisy-la-Salle sur le thème des représentations du Mont et de l'archange dans la littérature et les arts³.

II - L'ANTHROPOLOGIE DU PÈLERINAGE

L'histoire des pèlerinages ne se limite pas à leur identification. Pour donner chair à ces listes dont l'élaboration, pour nécessaire qu'elle soit, peut vite devenir desséchante, on tentera de puiser dans des sources plus spécifiques (récits d'origine, recueils de miracles, livrets de pèlerinage, chroniques). Afin d'ordonner une matière parfois disparate, on trouvera un guide dans la fiche de description des sanctuaires et lieux de pèlerinage qui a été établie pour les différents recensements européens : la version française est inspirée à la fois de celle qui a été élaborée en Italie et de la préparation de l'enquête conduite par Alphonse Dupront sur les pèlerinages de la France contemporaine, dans les années 1960⁴. La structure de la fiche se trouve détaillée dans l'article de description du programme français cité en bibliographie et téléchargeable depuis le site ; elle est illustrée par les premières descriptions de sanctuaires affichées sur le même site, librement consultable⁵.

Sans reprendre par le menu le commentaire des diverses rubriques, on constatera que l'attention se porte sur les quatre éléments suivants :

- Le premier est relatif à l'objet de dévotion qui donne lieu au pèlerinage. Sa nature a pu évoluer dans l'histoire générale des pèlerinages. Ainsi, les reliques sont-elles sans doute moins prisées

³ « Représentations du Mont et de l'archange saint Michel dans la littérature et les arts », Colloque international organisé à Cerisy-la-Salle du 28 septembre au 3 octobre 2008 par les universités de Bari, de Caen, de Paris X-Nanterre et de Turin, le Centre des Monuments nationaux et l'Association « Les Chemins du Mont Saint-Michel ».

⁴ Archives conservées et consultables au CARE (10 rue Monsieur-le-Prince, 75006 Paris ; 01 53 10 54 35).

⁵ <<http://www.coldev.org/sanctuaires/>>

qu'elles ne l'ont été durant les périodes médiévale et moderne, encore que le tout récent succès remporté par les voyages de la châsse de sainte Thérèse de Lisieux en dise long sur l'attachement aux supports concrets de la dévotion dont la théologie chrétienne, orthodoxe et catholique, en l'occurrence, a fait des médiateurs de la grâce.

- Il n'est pas toujours facile de documenter avec fiabilité les pratiques religieuses qui sont observées et recommandées (ou non) sur place, notamment pour les périodes les plus anciennes. Pourtant, leur description, leur enrichissement au fil de l'histoire et leur attribution tant à l'initiative des fidèles qu'à la volonté du magistère, sont riches d'enseignement sur ce qui se joue autour des pèlerinages, en matière de dialogue entre le prescrit et le vécu. Rappelons que le pèlerinage reste un mode de dévotion laissée à la libre appréciation du fidèle, sans être affecté par aucune forme d'obligation, en contexte chrétien.

- Lorsqu'ils sont conservés ou encore en usage, les aménagements qui ont été élaborés à l'intérieur du sanctuaire même et à ses abords, pour l'accueil des visiteurs, offrent un autre domaine d'étude pour comprendre le fonctionnement des lieux, apprécier leur rayonnement et la pastorale dont ils ont pu être le théâtre, dans certains cas.

- Aux grandes phases de l'histoire des lieux, telles qu'elles ont été évoquées ci-dessus, on ajoutera enfin une attention aux quelques événements marquants qui émergent dans la documentation. Ces derniers ont pu provoquer des rassemblements exceptionnels, lors de la visite de personnalités ou du déplacement de l'objet de dévotion (translations et élévations de reliques, par exemple) ; ils ont pu également provoquer une rupture dans la fréquentation, par des destructions souvent situées, dans le contexte français, soit lors des affrontements religieux du XVI^e siècle, soit lors de la Révolution française. La période qui suit la mise en application du concile Vatican II n'a pas été non plus sans conséquence sur les formes « pérégrines » de la dévotion.

III - LES PÈLERINAGES DANS L'HISTOIRE

On terminera ce bref panorama par une évidence : le pèlerinage n'est pas un phénomène isolé. Les aléas de la vie d'un lieu, tout comme l'histoire plus globale du phénomène envisagée à l'échelle d'une région, sont les fruits d'un contexte précis qu'il importe de ne pas perdre de vue.

Si ce contexte est d'abord celui de la vie religieuse de l'époque (tel l'essor de la prière pour les âmes du Purgatoire illustrée à La Chapelle-Montligeon), de la place que celle-ci prend dans la pensée et la vie sociale, il ne se limite pas à ces aspects qui enfermeraient le phénomène du pèlerinage dans des cadres trop étroits. De nombreuses études ont bien démontré, pour toutes les périodes, à quel point les cultes et les pratiques de dévotion ont été intimement liés aux réalités sociales et politiques dans lesquelles ils se sont épanouis. Un drame local ou national peut se trouver à l'origine de l'érection d'un sanctuaire, comme on le sait après 1870, en France. Dès l'époque médiévale et tout autant durant les XVI^e-XVIII^e siècles, les souverains (et avant eux les ducs de Normandie) se sont appuyés sur les figures protectrices des saints et de la Vierge ; cette dernière est devenue un véritable étendard de catholicité à la suite des affrontements confessionnels du XVI^e siècle.

Mais l'échelle nationale, quand ce n'est plus celle du royaume, n'explique pas tout. Celle de la région sur laquelle se concentrent les études est évidemment de la plus grande influence, une influence encore plus importante, peut-être, avant que la construction de l'identité nationale ne lie le destin de la Normandie à celui du royaume puis de la nation. La mise au jour de la persistance (ou non) de l'attachement à des figures de sainteté proprement régionales et à des sanctuaires liés à l'identité normande sera du plus haut intérêt. On constatera sans doute que tous les ermites du Cotentin ou du Bocage ne sont pas totalement tombés dans l'oubli, contrairement à ce que l'on pourrait penser, de loin !

On n'aura garde enfin d'oublier le rayonnement des pèlerins et des pèlerinages normands, leur diffusion au-delà même de la Normandie, comme une étude l'a démontré pour Notre-Dame-de-la-Délivrande ou comme on l'a rappelé à propos de sainte Thérèse de Lisieux. Enfin, être pèlerin en Normandie, c'est aussi partir à destination d'autres sanctuaires que ceux du territoire, parmi

lesquels s'imposent la Terre sainte, Rome, plus spécialement lors des années jubilaires, ou Saint-Jacques-de-Compostelle, dont le succès contemporain ne doit pas faire oublier l'histoire qui a été ponctuée de temps de décharge et de recharge. L'étude de pèlerins normands partis vers de grands sanctuaires français ou étrangers pourrait révéler de belles études (Chartres, Tours, Rocamadour, etc).

Les axes de recherche suggérés jusqu'alors n'ont pas pris en compte une autre dimension du pèlerinage chrétien : la dimension proprement spirituelle donnée à cette démarche devenue une métaphore fréquemment développée de la vie humaine. Dans les écritures chrétiennes comme dans leurs commentaires ultérieurs par les auteurs spirituels, la « pérégrination » est apparue comme une figure qui permettait de traduire en termes largement accessibles l'anthropologie chrétienne, la conception qui est la sienne de la condition humaine : une humanité de passage sur terre, comme sur le chemin, vers un lieu convoité, celui du salut promis aux élus. Or, il appartient à un normand du XIV^e siècle, originaire du Cotentin et devenu moine de l'abbaye cistercienne de Chaalis, Guillaume de Digulleville, de donner à cette conception une traduction littéraire de grande ampleur, promise à un beau succès, dans son œuvre *Le Pèlerinage de vie humaine*⁶. On y chercherait en vain la liste des pèlerinages fréquentés au XIV^e siècle mais on y trouvera une compréhension en profondeur du geste, dans le contexte du christianisme occidental, qui éclaire tant les attitudes des fidèles que les éléments de pastorale qui leur ont été proposés.

Au terme de ce survol des axes de recherche possibles sur l'histoire des pèlerinages normands, on aura compris que la moisson est abondante ; souhaitons qu'elle trouve de nombreux ouvriers pour aider à mieux cerner ce geste profondément enraciné dans l'histoire des hommes et à en renouveler l'image.

MISE À JOUR BIBLIOGRAPHIQUE

I - OUVRAGES GÉNÉRAUX SUR L'HISTOIRE DES PÈLERINAGES CHRÉTIENS, CLASSÉS PAR ORDRE DE PARUTION

A/Ouvrages signalés pour aider à situer les enquêtes normandes dans un contexte général

- SIGAL, Pierre-André, *Les marcheurs de Dieu : pèlerinages et pèlerins au Moyen Âge*, Paris, Armand Colin, 1974.
- CHELINI, Jean et BRANTHOMME, Henri, *Les chemins de Dieu : Histoire des pèlerinages chrétiens des origines à nos jours*, Paris, Hachette, 1982.
- DUPRONT, Alphonse, *Du sacré : croisades et pèlerinages ; images et langages*, Paris, Gallimard, 1987.
- GIRAULT, Pierre-Gilles et Marcel, *Visages de pèlerins au Moyen Âge : les pèlerinages européens dans l'art et l'épopée*, La-Pierre-qui-Vire, 2001, 388 p.
- LENIAUD, Jean-Michel, « Les basiliques de pèlerinage en France et leur architecture (XIX^e-début XX^e siècle), Sanctuaires français et italiens dans le monde contemporain », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie, Méditerranée*, 2005, 117, p. 487-496.

⁶ L'œuvre de Guillaume de Digulleville a fait l'objet d'un colloque à Cersy-la-Salle l'an dernier.

B/ Volumes récemment publiés dans le cadre de travaux collectifs menés au Centre d'anthropologie religieuse européenne de l'EHESS (Philippe Boutry, Pierre Antoine Favre et Dominique Julia) et dans le cadre des entreprises d'inventaires des sanctuaires et lieux de pèlerinage, organisée et achevée en Italie (Giorgio Cracco et André Vauchez), en cours pour la France (Catherine Vincent).

- *Rendre ses vœux : les identités pèlerines dans l'Europe moderne (XVI^e – XVIII^e siècle)*, Philippe BOUTRY, Pierre-Antoine FAVRE et Dominique JULIA (éd.), Paris, EHESS, 2000, 586 p.

- *Pèlerins et pèlerinages dans l'Europe moderne*, Philippe BOUTRY et Dominique JULIA (éd.), Rome, École française de Rome, 2000, 518 p.

- VAUCHEZ, André (dir.), *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires*, Rome, École française de Rome, « Collection de l'École française de Rome » 273, 2000.

- VINCENT, Catherine (éd.), *Identités pèlerines*, Actes du colloque de Rouen, 15-16 mai 2002, Rouen, PUR, 2004, 247 p.

II - LES PÈLERINAGES EN NORMANDIE

La sélection a retenu les articles qui, de près et, parfois, de plus loin, intéressent la thématique du pèlerinage. À l'exception de quelques ouvrages de références, notamment du D^r Jean Fournée⁷ († 1997), ne sont cités ici que les titres publiés après 2000, étant entendu que les études parues précédemment se trouvent signalées dans la longue bibliographie établie dans : *Les saints dans la Normandie médiévale*, Colloque de Cerisy-la-Salle, (26-29 septembre 1996), Pierre BOUET et François NEVEUX (dir.), Caen, PUC, 2000, p. 303-332.

Les travaux ont été classés topographiquement, du général au particulier, sans oublier les questions des pèlerinages extérieurs, des sanctuaires répliques et de la culture matérielle des pèlerinages (objets, impressions).

Normandie

- MUSSET, Lucien, « Recherches sur les pèlerins et les pèlerinages en Normandie jusqu'à la première croisade », *Annales de Normandie*, t. 12, n^o 3, octobre 1962, p. 127-150.

Diocèses

- AUBERT, Jean, *Pèlerinages du diocèse de Sées*, La Ferté-Macé, Beauregard, 1979, 116 p. (44 centres de pèlerinage pour le seul diocèse de Sées, exemple de l'ampleur envisageable dans les autres départements dépourvus de tels guides).

- FONTAINE, Séverine, « Les pèlerinages dans l'ancien diocèse de Rouen, Répertoire bibliographique raisonné », mémoire de maîtrise sous la direction de Catherine Vincent, Université de Rouen, 2002, 2 vol. (159 + 152 p.).

- MARYBRASSE, Amélie, *Les Pèlerinages dans le diocèse de Rouen aux débuts de la Troisième République (1870-1914)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jacques-Olivier Boudon, Université de Rouen, 2000, 264 p. (cf.

⁷ Sa bibliographie, établie en 1979, à l'occasion de ses « Mélanges » (*Cahiers Léopold Delisle*, t. XXVII, 1978, p. 11-40, a été complétée après son décès, un index par saint a ainsi été réalisé : Michel NORTIER, « Bibliographie du D^r Jean Fournée », *Ibid.*, t. XLVII, 1998, fasc. 1-2, p. 111-142).

communication dans VINCENT, Catherine (éd.), *Identités pèlerines*, Actes du colloque de Rouen, 15-16 mai 2002, Rouen, PUR, 2004, p. 201-210.)

Villes

- LE MAHO, Jacques, « Les lieux de pèlerinage rouennais au temps des ducs », dans VINCENT, Catherine (éd.), *Identités pèlerines*, Actes du colloque de Rouen, 15-16 mai 2002, Rouen, PUR, 2004, p. 45-66.

Saints guérisseurs et saints protecteurs en Normandie

- FOURNEE, D^r Jean, *Le culte populaire et l'iconographie des saints en Normandie, étude générale*, Paris, 1973, SPHAN, 288 p.

- GANCEL, Hippolyte, *Les saints qui guérissent en Normandie*, Rennes, Ouest-France, 2006.

- MANEUVRIER, Jacky, « Les sources et fontaines réputées guérisseuses en Pays d'Auge », *Pays d'Auge*, 2004, 54, n° 4, p. 16-21.

- *Les saints guérisseurs en Seine-Maritime*, Martainville, Musée des Traditions et Arts normands, 2006.

- VERWAERDE, Bernard, *À quels saints se vouer ? ... dans l'Eure. Les saints guérisseurs et protecteurs : pratiques actuelles de dévotion*, Caudebec, 2001.

- *Voyageurs et ermites : saints populaires évangélisateurs de la Normandie*, Caen, Musée de Normandie, 1996.

Culte marial

- FOURNEE, D^r Jean, *Le culte populaire et l'iconographie de la Sainte Vierge en Normandie*, t. 1. Répertoire, Nogent-sur-Marne, SPHAN, 1975, 276 p.

- FOURNEE, D^r Jean, « Le culte populaire et l'iconographie des saints en Normandie. La Sainte Vierge », *Cahiers Léopold Delisle*, t. XIX, fasc. 1 : les miracles de Notre-Dame aux XI^e et XII^e siècles, 1980, 39 p.

III - SANCTUAIRES NORMANDS

Biville (bienheureux Thomas Hélye)

- JACQUELINE, M^{re} Bernard et HYERNARD chanoine Georges, *Le Bienheureux Thomas Hélye, prêtre de Biville. Vie et miracles*, Cherbourg, La Dépêche, 1985, 128 p. (*vita*).

- NAVET, Eric, « Le bienheureux Thomas Hélye de Biville, le thaumaturge de la Normandie », *Espaces thérapeutiques, saints guérisseurs et autres intercesseurs*, *Revue du Tarn*, 2006, 204, p. 619-638.

- PLAIDEUX, D^r Hugues, *Le Bienheureux Thomas Hélye de Biville (petit abrégé)*, Cherbourg, La Dépêche, 1989, 61 p.

- PLAIDEUX, D^r Hugues, « Le bienheureux Thomas Hélye et la religion populaire », *Annales de Biville*, n° 54, septembre 1996, p.6-12.

La Chapelle-sur-Vire

- BOTTIN, Georges, « La vente d'un lieu de pèlerinage : La Chapelle-sur-Vire, 1791 », *Revue de la Manche*, 2004, n° 183, p. 52-55.

Fécamp

- GOUTTEBROZE, Jean-Guy, *Le Précieux Sang de Fécamp : origine et développement d'un mythe chrétien*, Paris, Champion, 2000, 112 p.

- LE MAHO, Jacques, « Les sources d'un grand pèlerinage normand : l'origine des reliques fécamptoises du Précieux Sang », dans VINCENT, Catherine (éd), *Identités pèlerines*, Actes du colloque de Rouen, 15-16 mai 2002, Rouen, PUR, 2004, p. 93-106.

Notre-Dame-de-la-Délivrande

- BRASSEUR, Paule, « N-D de la Délivrande. Les manifestations d'un pèlerinage itinérant de Normandie en Martinique puis au Sénégal », *L'Église dans la rue, Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX^e siècle*, 2001, p. 273-283.

- POUGHEOL, Jacques, FOUCHER, Étienne, LE TELLIER Michel, « Le pèlerinage et la basilique de Notre-Dame de la Délivrande (Calvados) », *Art de Basse-Normandie*, 1999, n° 119, 96 p.

Lisieux

- GUISE, Antoinette, auteur d'une thèse de doctorat d'histoire (EHESS) sur les miracles de sainte Thérèse de Lisieux.

Le Mont-Saint-Michel

- ALLEN SMITH, Katherine, « An angel's power in a bishop body : the making of the cult of Aubert of Avranches at Mont-Saint-Michel », *Journal of Medieval History*, 2003, 29, n° 4, p. 347-360.

- BOUET, Pierre, OTRANTO Giorgio et VAUCHEZ André (dir.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, Rome, École française de Rome, « Collection de l'École française de Rome » 316, 2003.

- JUHEL, Vincent (éd.), « Chemins et pèlerins », *Revue de l'Avranchin*, 2003, t. 80, n° 395.

- JUHEL, Vincent (éd.), *Le pèlerinage au Mont-Saint-Michel dans la littérature et les textes*, Actes des 2^e rencontres historiques d'Ardevon, Vire, Association « Les chemins du Mont-Saint-Michel », 2005, 126 p.

- LALOU, Elisabeth, « Les pèlerinages au Mont-Saint-Michel de Saint Louis et de Philippe le Bel », *Revue de l'Avranchin*, 2005, t. 82, n° 403, p. 103-121.

- LE HUEROU Armelle, « Essai de reconstitution des armes miniatures de saint Michel depuis leur introduction au Mont jusqu'à leur disparition », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 110, n° 2, 2003, p. 157-188.

- *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, Paris, Lethielleux et SPHAN, 5 vol., 1967-1991, t. III, BAUDOT, Marcel (dir.), *Culte de saint Michel et pèlerinage au Mont*, 1967.

- NORTIER, Michel, « La chapelle Saint-Michel du palais à Paris, siège de la confrérie des pèlerins du Mont-Saint-Michel », *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, 2000, n° 105, p. 34-45.

Saint Jacques

- HEBERT, Pierre, « Nouveau regard sur la confrérie Saint-Jacques et Saint-Christophe de Bernay », *Connaissance de l'Eure*, 2005, n° 136, p. 28-31.

- *Images de saints Jacques dans la Manche*, Conservation des Antiquités et objets d'Art du département de la Manche, 2003, 148 p. (dont Jean MARGUERITE, Montebourg et le « Grand Saint Jacques », p. 15-26).

Culture matérielle

- BRUNA, Denis, *Enseignes de pèlerinage et enseignes profanes dans les collections du Musée national du Moyen Age*, Paris, R.M.N., 1996 (Tombelaine, Mont-Saint-Michel, Sainte-Catherine-du-Mont).
- DELALONDE Michel, « Les petites marchandises pour pèlerins du Mont-Saint-Michel, au XVIII^e siècle », *Revue de l'Avranchin*, t. LXIV, n° 331, juin 1987, p. 109-122 (étude d'après les inventaires après décès).
- JIGAN Claude, « Les instruments à vent en terre cuite du XVIII^e siècle trouvés au Mont-Saint-Michel » *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 7, 1990, p. 131-136.
- LAMY-LASSALLE Colette, Recherches sur un ensemble de plombs trouvés dans la Seine (musée des antiquités de Rouen et collection Bossard de Lucerne), revue des sociétés savantes de Haute-Normandie, n° 49, 1968, p. 5-24 (sanctuaires normands de saints Austreberthe, Catherine du Mont, Gorgon, Michel).
- SEGUIN Jean-Pierre, « Livrets de pèlerinage des XVII^e et XVIII^e siècles à l'usage des pèlerins du Mont-Saint-michel », in *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, t. III, *Culte de saint Michel et pèlerinages au Mont*, Paris, Lethielleux, 1967, p. 287-298.

ANNEXE

LISTE DE QUELQUES UNS DES SANCTUAIRES DE PÈLERINAGE EN NORMANDIE

La liste des sanctuaires mariaux a été en grande partie établie à partir du RP J.-B. Drochon (*Histoire illustrée des pèlerinages français à la Très Sainte Vierge*, Paris, Plon, 1890, p. 129-182), les noms en caractères gras correspondent à ceux des sanctuaires en activité d'après Émilie BRIDOIS (*Pardons et pèlerinages en Bretagne et en Normandie*, Paris, Danaé, 1994), qui reprend les informations transmises dans chaque diocèse par la direction des pèlerinages à l'évêché. Cette liste indicative est particulièrement riche pour la Vierge mais c'est la conséquence du dépouillement du travail du RP Drochon. De nombreux sanctuaires, en particulier non mariaux, ont ainsi été omis. Cette liste a uniquement pour objectif de suggérer des sanctuaires ou des types de sanctuaires

CALVADOS

- Pèlerinages mariaux

ND de La Délivrande à Douvres-la-Délivrande, **ND de Grâce** à Honfleur, **ND du Bocage** au Reculey, ND de Paix à Caen, ND de Saint-Pierre-sur-Dives.

- Autres pèlerinages

Montchauvet (saint Mathurin), **Pont-d'Ouille** (saint Roch), **Lisieux** (sainte Thérèse), **Préaux-Saint-Sébastien** (saint Sébastien), **Saint-Germain-du-Crioult** (Sacré Cœur), **Malloué** (saint Ortaire).

EURE

- Pèlerinages mariaux

ND de Grâce à Bailleul, **ND de la Couture** à Bernay, ND de Pitié à Nonancourt, ND à Ecois, ND de la Ronce à Caumont.

- **Autres pèlerinages**

Les Andelys (sainte Clotilde), **Les Baux-de-Breteuil** (sainte Suzanne), **Pinterville** (bienheureux Père Laval à l'île Maurice), **Acquigny** (saints Mauze et Vénérand).

MANCHE

- **Pèlerinages mariaux**

ND sur Vire à Troisgots, **ND du Vœu** à Cherbourg, **ND du Cap Lihou** à Granville, **ND de Rancoudray** à Saint-Clément-Rancoudray, **ND de la Délivrance** à Rauville-la-Place, **ND de Lourdes** à Roncey, **ND de Pontorson**, **ND de Tombelaine**, **ND de la Salette** à Vindefontaine, **ND de La Roquette** à Coutances, **ND de Montéglise** à Barenton.

- **Autres pèlerinages**

Biville (bienheureux Thomas Hélye), **Mont-Saint-Michel**, **Mortain** (bienheureux Guillaume Firmat), **Saint-Pair-sur-Mer** (saint Gaud), **Saint-Sauveur-le-Vicomte** (sainte Marie-Madeleine Postel).

ORNE

- **Pèlerinages mariaux**

Notre-Dame de Sées (Immaculée Conception), **ND du Chêne à Clémencé** (Saint-Cyr-la-Rosière), **ND de Pitié** à Longny-au-Perche, **ND du Lignon** à Couterne, **ND de l'Oratoire (Immaculée Conception)** à Passais-la-Conception, **ND de Pitié** à Perrou, **ND de Recouvrance** aux Tourailles, **ND-sur-l'Eau** à Domfront, **ND de Liesse** à Joué-du-Bois, **ND de Liesse** à Monmerrei, **ND du Repos** à Médavy, **ND de Lignerolles**, **Mariette de Besdon**, **ND de la Garde à Sées**, **ND de Lorette à Montsort** (Alençon), **ND de la Paix** à Beauchêne, **ND de Montligeon** à La Chapelle-Montligeon, **ND de La Roche** au Châtellier, **ND de La Lande-Patry**, **ND de Pitié** à Ménéil-Jean, **ND du Vallet** à Monnai, **ND du Chêne** à Caligny.

- **Autres pèlerinages**

Alençon (sainte Thérèse-de-l'Enfant-Jésus), **Céaucé** (saint Ernier), **Saint-Christophe-le-Jajolet** (saint Christophe), **Saint-Pierre-de-Sommaire** (Saint Nom de Jésus et ND du Rosaire), **Saint-Siméon-du-Passais** (saint Siméon), **Saint-Sulpice-sur-Risle** (chapelle des Hosties ou de la Place), **Les Béziers** à Saint-Michel-des-Andaines (saint Ortaire), **Cléray** à Belfonds (saint Latuin), **Magny-le-Désert** (saint Antoine).

SEINE-MARITIME

- **Pèlerinages mariaux**

ND de Bonsecours à Blosserville, **ND de Paix** à Sahurs, **ND de Grâce** au Havre, **ND des Flots** à Sainte-Adresse, **ND du Salut** à Fécamp, **ND de La Barre-y-Va** à Heurteville, **ND du Chêne** à Allouville-Bellefosse, **ND de Caillouville** à Saint-Wandrille, **ND de Consolation** à Gournay, **ND des sept douleurs** à Eu, **ND des Grèves** à Dieppe, **ND Auxiliatrice** au Havre, **ND de Bonne-Nouvelle** à Arques, **ND du Cardonnay**, près d'Aumale, **ND des Vertus** à Saint-Denis-sur-Scie, **ND des Marins** au Tréport, **ND de Gravelle** (« Vierge Noire), au Havre.

- **Autres pèlerinages**

Eu (saint Laurent), **Fécamp** (Précieux Sang).

Pèlerinages et lieux de pèlerinages en Normandie

PROPOSITION DE COMMUNICATION

À retourner avant le 30 mars 2009 (délai de rigueur)

au Secrétaire général de la Fédération, André GOUDEAU

5, rue Aristide Briand 27200 Vernon

amt.goudeau@wanadoo.fr

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Société savante ou organisme :

propose de présenter une communication sur le thème suivant :

Cette proposition doit impérativement être accompagnée d'un résumé à faire figurer au verso de cette feuille, avec l'indication des sources utilisées.

Les propositions de communication seront examinées par le comité scientifique du congrès qui retiendra en priorité les travaux les plus innovants par leur problématique ou leurs sources et ceux qui s'inscrivent le mieux dans le thème tel qu'il est défini par les orientations de recherche indiquées dans la circulaire d'annonce.

La durée des communications ne saurait excéder vingt minutes. Le comité scientifique pourra donc être amené à refuser des propositions dont le sujet, quels qu'en soit l'intérêt ou l'originalité, ne lui semblerait pas pouvoir être présenté dans le temps imparti.

Les auteurs dont la proposition de communication sera retenue s'engagent à la présenter aux jour et heure qui lui seront fixés par l'organisation du congrès. Les auteurs demeurent propriétaires de leur texte, mais ils réservent, à titre gracieux, la priorité de sa publication aux actes du congrès. Ils remettront aux responsables du congrès le texte rédigé de leur communication (12 pages maximum en corps 12, soit environ 30 à 35 000 caractères), si possible par courriel, à défaut par CD, au Secrétaire général de la Fédération), au format Word sous PC. Il sera éventuellement accompagné d'illustrations. Cette remise ne vaudra pas engagement de publication de la part des organisateurs.

N'oubliez pas de remplir le verso

AUTEUR :

TITRE DE LA COMMUNICATION PROPOSÉE :

RÉSUMÉ (20 lignes maximum) :

À envoyer également par courriel au Secrétaire général de la Fédération

SOURCES UTILISÉES :

MATÉRIEL SOUHAITÉ :

Projecteur de diapositives (carrousel)	oui	non
Panier à diapositives (carrousel)	oui	non
Rétroprojecteur	oui	non
Vidéoprojecteur	oui	non
Chevalet de conférence	oui	non
Autres (préciser)		

Liste des adhérents 2008 Foyer Rural du Billot

Mme Andrée ADAM 14100 LISIEUX
ARCHIVES DEPARTEMENTALES 14000 CAEN
Mme Suzanne ARSENE DIT BUNEL 14140 VIEUX PONT EN AUGE
ASSOCIATION LE PAYS D'AUGE 14100 LISIEUX
ASSOCIATION MONTVIETTE NATURE 14140 MONTVIETTE
ASSOCIATION RACINES 14270 MEZIDON CANON
M. Jean Pierre AUDAG 14140 LA CHAPELLE HAUTE GRUE
M. André AUGENDRE 69220 CERCIE EN BEAUJOLAIS
M. Jacques AUMONT 14170 AMMEVILLE
M. et Mme Jean BANDRAC 14160 DIVES SUR MER
Madame Odette BARATTE 14170 TOTES
Mme Yvette BARDON 14170 ST PIERRE SUR DIVES
Madame Josette BASTARD 14170 LIEURY
Mme Laure BATAILLE-CIERCOLES 14000 CAEN
Melle Michèle BEAUFILS 14170 ST PIERRE SUR DIVES
M. Henri BEGUIN 14000 CAEN
M. Philippe BELLAIS 61120 VIMOUTIERS
M. Almir BELLIER 14170 BERVILLE
M. André BENARD 14170 BERVILLE
M. et Mme Michel BENARD 14170 TOTES
M. Jacques BERTHAUX 14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
Docteur Pierre BERTHAUX 27190 CONCHES EN OUCHE
M. Jacky BESNIER 14000 CAEN
BIBLIOTHEQUE DE CAEN 14053 CAEN Cedex
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE France 75706 PARIS cédex 13
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE 14032 CAEN
M. et Mme Gérard BLAIN 27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNE
M. et Mme Edouard BORDEAUX 14170 ST MARTIN DE FRESNAY
M. et Mme Dominique BORDEAUX - PLEKAN 14170 St MARTIN DE FRESNAY
M. Jean Claude BOSQUAIN 14510 GONNEVILLE SUR MER
M. et mme Christian BOSSHARD 14340 CAMBREMER
M. et Mme Yvon BOUILLE 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
Mme Denise BOURGAULT 14170 ST PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Eric BOURGAULT - VAUCLIN 14290 ST JULIEN DE MAILLOC
M. Roger BREUIL 75645 PARIS cedex
Melle Monique BRIARD 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
M. et Mme Thierry BRICON 14170 MONTPINCON
M. Bertrand BRICON 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. et Mme Jean Alain CAIRON 14100 LISIEUX
M. et Mme Henri CALLEWAERT 14170 BRETTEVILLE SUR DIVES
Melle Fabienne CANINI 14140 MONTVIETTE
M. et Mme José CASTEL 14170 ST PIERRE SUR DIVES
M. et Mme François CAUCHARD 14170 ST PIERRE SUR DIVES
Mme Hélène CERTAIN 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Florent CHABOISSIER 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. Daniel CHAMEAU 14270 MEZIDON CANON
M. et Mme Michel CHANU 14140 LES AUTELS ST BAZILE
M. et Mme Michèle SAINT- Christian GAEL 14210 CHEUX

M. Jean Piere COIRRE 14100 LISIEUX
 COLLEGE HIGHLANDS 1000 JERRY JEA4 9QA JERRY
 M. Pierre COMELLO 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 M. René CONOS 14170 GRANDMESNIL
 CONSEIL REGIONAL DE BASSE NIE 14000 CAEN
 M. et Mme Hubert CONTENTIN 14170 COURCY
 Mme Gisèle COOL 14100 LISIEUX
 Mme Martine CORNILLEAU 14100 OUILLY LE VICOMTE
 Mme Gillette CORSET 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 M. Pierre COSNARD 22250 BROONS
 Mme Colette COTTIN 14100 LISIEUX
 Mme Claire COUROUAU 75015 PARIS
 M. Jean Pierre COUTARD 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
 CULTURE ET PATRIMOINE 14100 LISIEUX
 M. Antoine DALLIER 14170 ECOTS
 M. Gérard DANDIN 14130 LE BREUIL EN AUGÉ
 M. et Mme Jean Jacques DARTHENAY 14140 SAINT JULIEN LE FAUCON
 Mme Emma DAVESNE ODIN 27290 ECAQUELON
 Mme Françoise de CARPENTIER 14270 MEZIDON CANON
 M. et Mme Daniel DEBIERRE 14170 LE BILLOT - NOTRE DAME DE FRESNAY
 M. et Mme Jean Pierre DEBRAY 14170 BERVILLE
 Mme Monique DEFFAYET 45000 ORLEANS
 M. Jacques DELANGLE 14700 FALAISE
 Mme Odile DELARUE 14650 CARPIQUET
 M. et Mme Robert DEMERY 14170 LE BILLOT – N.D-DE-FRESNAY
 Mme Yvette DENIS 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 M. et Mme Hubert DENIS 14430 DOZULE
 M. et Mme Gérard DENIS 14170 BERVILLE
 M. et Mme Pierre DEPRAETERE 14170 BERVILLE
 M. Raymond DEROUET 14860 BAVENT
 M. et mme Yves DESCHAMPS 14140 SAINT MICHEL DE LIVET
 M. Roger DESHAYES 14130 BLANGY LE CHATEAU
 M. et Mme Alain DESPRE 14170 BERVILLE
 M. Louis DEWULF 14140 LES AUTHIEUX PAPION
 M. et Mme Claude DIARD 14140 LIVAROT
 Mme Thérèse DODEMAN 14170 MITTOIS
 Mme Christiane DORLEANS 14170 MONTPINCON
 DRAC 14052 CAEN cedex 04
 M. et Mme Jean Luc DRON 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
 Mme Monique DUBOIS 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 Mme Annie DUBOIS 61000 ALENCON
 Mme Yvette DUGUE 14100 LISIEUX
 Mme Michèle DUHOMME 14100 LISIEUX
 M. Michel DUPERRON 14123 CORMELLES LE ROYAL
 M. et Mme Lucien DUPONT 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 M. Bernard DUPUY 14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
 M. Paul DUPUY 14100 LISIEUX
 M. Bernard DUVAL 61120 VIMOUTIERS
 M. Claude DUVAL 14140 HEURTEVENT
 M. Jean DUVAL 14140 SAINT MICHEL DE LIVET
 Espace EVANESCENCE 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY

Melle Claudine FAUVEL 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Pierre FERRAND 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
Mme Juliette FOUCAUD 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Claude FOUQUIER 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Pierre FREMONT 14140 SAINT GEORGES EN AUGE
M. et Mme Jean Pierre GALLOU 14140 LIVAROT
M. et Mme Raymond GIOT 14100 LISIEUX
M. et Mme Pierre GIRARD 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
Mme Mauricette GODET 14170 GRANDMESNIL
M. et Mme Jean et Marie GODET 14170 GRANDMESNIL
M. Armand GOHIER 14340 CAMBREMER
M. et Mme Gilles GOHIN 14140 SAINT GEORGES EN AUGE
M. et Mme Antonio GONCALVES 14130 LE TORQUESNE
M. Bruno GONDOUIN 14140 LE MESNIL SIMON
M. Roger GOULET 14700 FALAISE
M. Marc GOURMEZ 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Jean GRAUDENS 75008 PARIS
Mme Marguerite GRENIER DROTS 14700 VILLY LES FALAISE
Mme Jeanne GROSSET EVERS 14920 MATHIEU
M. et Mme Fred GUAIS 14170 GARNETOT
M. et Mme Alain GUERAS 14140 SAINT GEORGES EN AUGE
Mme Denise GUESDON 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Patrick GUESNON 14170 BRETTEVILLE SUR DIVES
M. Jean GUILBERT 14740 SAINT MANVIEU NORREZ
M. et Mme Gérard GUILLIN 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
Mme Yvette GUILLOT 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Jean GUITTIER 14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
M. Michel HACQUARD 78500 SARTROUVILLE
Mme Paulette HALBOUT 14000 CAEN
M. et Mme Guy HARDOUIN 14170 BERVILLE
Melle Martine HAUTOT 1417 GRANDMESNIL
Madame Marie HAUTOT, LE RELAIS DU BILLOT
M. François HAVIN 14170 OUVILLE LA BIEN TOURNEE
M. et Mme F. et T. HEBERT et REBOURS 14750 SAINT AUBIN SUR MER
Mme Jeanine HELIES MENE 14140 TORTISAMBERT
M. Daniel HOAREAU 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
Mme Marie Pierre HUAUME 14130 LE MESNIL SUR BLANGY
Mme Marie Thérèse HUGOT 14170 LE BILLOT - MONTPINCON
M. et Mme Armand INGE 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
Mme Christiane INGE 14000 CAEN
M. et Mme Claude JACQUET 14140 LIVAROT
M. Eric JAGER CA90095 1530 LOS ANGELES
Mme Paulette JAMBIN 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Pierre JEAN 61200 AUNOU LE FAUCON
Mme Sylvie JEANNE 14190 FIERVILLE BRAY
M. Jacques JOURQUIN 75116 PARIS
Mme Elisabeth LACHAUME 14170 ECOTS
M. et Mme Bernard LAIDET 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. et Mme Daniel LALIZEL 14123 IFS
M. Jean LANGLOIS 14170 VAUDELOGES
Mme Geneviève LANOS 14140 SAINTE MARGUERITE DE VIETTE

M. et Mme Jean LAPORTE 75012 PARIS
M. Christian LAUNAY 14170 BERVILLE
M. et Mme Didier LAUNAY 14170 MONTPINCON
M. Claude LAUZANNE 75103 PARIS
Mme Michèle LE BRETON 61160 TRUN
M. Michel LE BRETON 44800 SAINT HERBLAIN
M. Guy LE BRUN 14170 MITTOIS
M. Yann LE GALL 93400 SAINT OUEN
Melle B. LE PREVOST de la MOISSONNIERE 76760 BACQUEVILLE EN CAUX
LE VIQUET 50010 SAINT LO cedex
M. et Mme Jean Michel LEBERTRE 14170 BERVILLE
Mme Josiane LEBERTRE 14170 BERVILLE
M. François LEBLANC BARBEDIENNE 92210 SAINT CLOUD
M. Philippe LEBOUCHER BISSON 14140 LE MESNIL BACLEY
Mme Nathanael LEBRETON 14270 MEZIDON CANON
M. Olivier LECABLE 14140 LESSARD ET LE CHENE
M. et Mme Bernard LECERF 14190 FIERVILLE BRAY
Melle Colette LECHENAULT 14200 HEROUVILLE ST CLAIR
M. Serge LECHEVALIER 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Robert LECHEVALIER 14140 SAINTE MARGUERITE DE VIETTE
Mme Monique LECLERC 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Patrice LECOURT 14590 MOYEAUX
M. Michel LEFEVRE 61200 ARGENTAN
Mme Yvette LEFRERE 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Dominique LEMAIRE 59390 LYS LES LANNOY
M. et Mme Claude LEMAITRE 14100 LISIEUX
Mme Anne Marie LEMARCHAND 14170 GRANDMESNIL
M. et Mme Michel LEMIERE 14170 TOTES
M. Henri LEMONNIER 14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
M. Marc LEMONNIER 14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
Mme Marguerite LEPRIEUR 14140 MONTVIETTE
M. Daniel LETOREY 14170 JORT
M. Michel LEVRARD 14100 LISIEUX
M. et Mme Jean Luc LEVRARD 14000 CAEN
M. Christian LIMAL 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
Mme Michèle LOUVET 14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
M. Jacques MALLET 14510 HOULGATE
M. Norbert MANDRY 91190 GYF SUR YVETTE
M. et Mme Jack MANEUVRIER 14170 LE BILLOT - MONTPINCON
M. Christophe MANEUVRIER 14170 ECOTS
M. et Mme Valérie MARCEAUX 14170 BERVILLE
M. et Mme Yannick MARTIN 14140 LIVAROT
M. et Mme Michel MARTIN 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
Mme Jacqueline MARTIN 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Gérard MAUBANT 14000 CAEN
Mme Françoise MAZELINE 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
MEDIATHEQUE André Malraux 14100 LISIEUX
MEDIATHEQUE de FALAISE 14700 FALAISE
M. Michel MESNIL 14000 CAEN
M. Georges MEZIERES 14140 MONTVIETTE
M. Claude MICHAU 61120 LE RENOUARD

M. et Mme Lucien MILLECAMPS 14170 LE BILLOT MONTPINCON
Mme Jacqueline MINGUET BRYSE 75014 PARIS
Mme Yvette MOREL 14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
M. Roger MOREL TESSON 94210 LE VARENNE ST HILAIRE
M. Alain MORIN 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Jean Noël MOTTE 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. et Mme Alain MULIER 70300 FROIDECONCHE
MUSEE DE NORMANDIE 14000 CAEN
M. Michel NIGAULT 14170 LE BILLOT MONTPINCON
M. et Mme Gérard NORMAND 14170 BERVILLE
ODACC 14000 CAEN
M. et Mme Roger OLIVIER 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
Mme Denise OLIVIER 14170 BERVILLE
M. Bernard OLIVO 91270 VIGNEUX SUR SEINE
M. Maurice PAGNON 61230 GACE
Mme Gilberte PARE 14170 BERVILLE
M. et Mme Henri PAUMIER 14170 JORT
M. Jacky PAVY 14170 LIEURY
Mme Jacqueline PAVY 14170 MONTPINCON
M. et Mme Gilles PAYEN 14170 BERVILLE
PAYS D'AUGE EXPANSION 14107 LISIEUX cedex
Mme Suzanne PEPIN 14170 GRISY
M. et Mme Lucien PERDEREAU 14170 LE BILLOT N.D DE FRESNAY
M. et Mme Dominique PERRON 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Xavier PETIT 14170 TOTES
Mme Josette PIGAULT MARIE 61120 VIMOUTIERS
M. et Mme Marc POREE 14112 PERIERS SUR LE DAN
M. Michel POUSSARD 14700 FALAISE
M. et Mme Christian PYPE 14540 BOURGUEBUS
M. et Mme Pierre RADE 14140 VIEUX PONT EN AUGE
Mme Michèle RATTIER 14170 LIEURY
M. et Mme Pierre RAULT 14170 ECOTS
M. et Mme Yves REGNOUF 14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
M. et Mme Jacques REGNOUF 14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
M. Daniel REGNOUF 14490 MONTFIQUET
Melle Paulette RENARD 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Jean François RENNOU 77000 LA ROCHETTE
M. Serge RICHER 14140 SAINT MARTIN DU MESNIL OURY
Mme Catherine RIGAUD 14170 MONTPINCON
M. Christian RIVAL
Mme Francine RIVIERE 14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
Mme Adeline ROBIEU 14170 THIEVILLE
M. Bernard ROBILLARD 14170 OUVILLE LA BIEN TOURNEE
M. et Mme Jean ROBILLARD 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. Etienne ROLLAND 14700 FALAISE
M. Michel RUBY 14430 CRESSEVEUILLE
Mme Marie SADI CARNOT 75017 PARIS
M. Pierre de SAINT – BASILE, 75015 PARIS
M. et Mme René SALAUN 14170 BERVILLE
M. et Mme Robert SAMSON 14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
M. et Mme Jean SAVOIA 27300 BERNAY

M. Joanne SCHOLTE 9134 N K LIOESSENS
SERVICE DEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE 14000 CAEN
M. Jean SEVERIN 14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
M. Jean Marie SIMON 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Alan et Heather SIMONDS 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. Wladimir SOROKA-JESS 14630 FRENOUVILLE
M. et Mme Jean STARZYK 14100 LISIEUX
STE CIVILE DU VAL RICHER 14340 ST OUEN LE PIN
SOCIETE HISTORIQUE de LISIEUX 14100 LISIEUX
SOCIETE HISTORIQUE du CANTON de LIVAROT 14140 LIVAROT
Mme Geneviève STOREZ 14000 CAEN
M. et Mme Olivier STOREZ 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
Mme Annick SURTOUC 14400 BAYEUX
M. et Mme Alain TARBOURIECH 92330 SCEAUX
M. Daniel THEROUDE 14290 ORBEC
M. Eugène TIRLOCQ 14700 FRESNE LA MERE
M. et Mme Jean TRAMBLAIS 14140 LIVAROT
M. et Mme Jean Claude TRUFFERT 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
Melle Clotilde VALTER 14100 LISIEUX
Mme Claude VANDENBOGAERDE 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Henri VAYSSETTE 61160 TRUN
M. Matthieu VESQUES 14140 LIVAROT
M. Paul VICTOR 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
Mme Françoise VILAIN 14540 BOURGUEBUS
M. Jacques WAGNER 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme François WEBRE 14170 BERVILLE
Mme Fabienne YVANOFF 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES